

Rapport de
présentation du
budget primitif

BP 2025



DUNKERQUE

Dunkerque • Saint-Pol-sur-Mer • Fort-Mardyck

Rapport de présentation du budget primitif



I - SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE

A) LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET

B) UN BP 2025 IMPACTÉ PAR DE NOUVELLES CONTRAINTES FINANCIÈRES

II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 1 ■ La fiscalité
- 2 ■ La fiscalité indirecte
- 3 ■ Les dotations de la Communauté urbaine
- 4 ■ Les subventions et atténuations de charges
- 5 ■ Les autres recettes de fonctionnement

B) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 1 ■ Les charges et moyens des services du budget principal
- 2 ■ Les subventions et contingents du budget principal
- 3 ■ Le chapitre 014 et dotations aux communes associées
- 4 ■ Les dépenses de personnel
- 5 ■ Les intérêts de la dette

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

B) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- 1 ■ Le remboursement de la dette en capital
- 2 ■ Les dépenses d'équipement
- 3 ■ L'affectation du résultat 2024

IV - UN BUDGET 2025 AMBITIEUX ET RESPONSABLE

A) UNE VILLE PLUS ATTRACTIVE POUR TOUS

B) UNE VILLE PLUS INNOVANTE

C) UNE VILLE PLUS HUMAINE ET ATTENTIVE À CHACUN

SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE

TABLEAU DE SYNTHÈSE (mouvements réels)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	153 218 500	138 536 000	-9,6%
Impôts et taxes communaux	76 168 000	78 403 000	2,9%
Effet FPIC	-2 580 000	-2 580 000	0,0%
Attribution de compensation (CUD)	19 459 000	0	-100,0%
Dotation de solidarité communautaire (CUD)	24 047 000	25 495 000	6,0%
Subventions et Atténuations de charges	24 742 500	23 929 000	-3,3%
Affectation du résultat (002)	4 000 000	5 500 000	
Autres recettes	7 382 000	7 789 000	5,5%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	144 104 400	130 165 000	-9,7%
Charges et moyens des services du budget principal	23 855 000	22 258 500	-6,7%
Affectation du résultat	4 000 000	4 397 500	
Subventions et participations	17 665 000	17 813 000	0,8%
SIDF et autres reversements de fiscalité	2 860 000	2 812 000	-1,7%
Dispositif de lissage des recettes fiscales DILICO		1 560 000	
Attribution de compensation (CUD)		4 449 000	
Dotations aux communes associées (Budgets spéciaux)	12 801 900	12 745 000	-0,4%
Dépenses de Personnel	81 003 000	62 235 000	-23,2%
Intérêts d'emprunts	1 919 500	1 895 000	-1,3%
EPARGNE BRUTE	9 114 100	8 371 000	-8,2%
Soit une épargne nette de	1 370 000	1 000 000	-27,0%
SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	63 751 578	41 762 150	-34%
Emprunts	23 000 000	5 000 000	-78,3%
Reports	5 830 461	7 897 357	
Affectation du résultat de Fonctionnement (1068)	11 422 480	10 739 560	
Report à nouveau de la section d'investissement (001)	9 937 137	5 740 233	
Subventions	7 838 500	4 660 000	-40,5%
Cessions	2 110 000	1 465 000	-30,6%
FCTVA et autres recettes	3 613 000	6 260 000	73,3%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	72 865 678	50 133 151	-31%
Dépenses d'équipement	44 316 000	22 280 000	-49,7%
Reports	15 169 225	17 742 038	
Réserve du résultat d'investissement	5 636 353	2 740 113	
Remboursement de la dette en Capital	7 744 100	7 371 000	-4,8%
BESOIN DE FINANCEMENT	-9 114 100	-8 371 000	0
RESULTAT GLOBAL	0	0	

A - LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET

Le tableau précédent présente les grands équilibres du budget primitif 2025 en neutralisant les mouvements d'ordre.

Le budget primitif 2025 intègre le résultat anticipé de l'exercice 2024 aboutissant notamment à l'inscription des reports de crédits en section d'investissement (en dépenses et en recettes). Certaines opérations comptables sont encore en cours et nécessiteront un ajustement en décision modificative au cours de l'exercice.

Le tableau de synthèse reprend les éléments issus à la fois des inscriptions du budget primitif proprement dit ainsi que celles issues de l'affectation du résultat 2024. Le résultat de l'exercice 2024 vient notamment financer les reports de crédits de l'exercice précédent.

Le budget primitif 2025 prend en considération les éléments structurants suivants :

- une hausse subie des cotisations à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL),
- la mise en place, au niveau national, du nouveau dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO),
- la poursuite de l'application du pacte fiscal et financier de solidarité entre la Communauté urbaine de Dunkerque et ses communes membres,
- les nouveaux services communs et le changement de périmètre de certains services existants.

Les nouveaux services communs ainsi que les modifications de périmètre des services existants aboutissent à une modification de l'Attribution de compensation (AC) versée par la Communauté urbaine. Cette dernière est désormais négative

et devient une dépense pour la collectivité. Chaque variation fait l'objet d'une explication détaillée dans les différentes parties correspondantes de ce rapport budgétaire.

Le budget primitif 2025 s'équilibre sur une masse réelle en recettes de 180 298 151 € :

- 130 165 000 € pour les dépenses de fonctionnement,
- 50 133 151 € pour les dépenses d'investissement.

B - UN BP 2025 IMPACTÉ PAR DE NOUVELLES CONTRAINTES FINANCIÈRES

La loi de finances pour l'année 2025 a prévu la mise en place d'un nouveau mécanisme de contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics appelé DILICO pour DIspositif de LIssage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales.

Ce nouveau dispositif, qui ne devrait concerner que 2099 collectivités, conduit à une contribution de la Ville de Dunkerque à hauteur de 1,56 M€ (la ponction initiale envisagée était de 2,8 M€). Cette estimation est issue des premiers calculs de la Direction générale des collectivités locales et reste susceptible d'évoluer encore à la marge en fonction des différents critères de richesse retenus.

Ce fonds est envisagé comme un fonds de réserve avec une redistribution progressive pour les collectivités bénéficiaires du FPIC. Néanmoins, l'équilibre du système pose question dans la mesure où la redistribution des années futures est uniquement assurée par de nouvelles ponctions.

Les critères de contribution au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) sont les suivants :

- 75 % de la contribution est déterminée par le potentiel financier ou fiscal de la collectivité,
- 25 % de la contribution est basée sur le revenu imposable par habitant,
- les communes dont l'indice est supérieur d'au moins 10 % à l'indice moyen sont prélevées,
- le prélèvement est plafonné à 2 % des recettes réelles de fonctionnement,
- certaines communes, comme celles classées dans les 250 premières pour la Dotation de solidarité urbaine (DSU) des plus de 10 000 habitants, les 30 premières pour la DSU des moins de 10 000 habitants et les 2500 premières communes éligibles à la fraction cible, sont exemptées de prélèvement.

Ces critères aboutissent à une contribution conséquente pour la Ville de Dunkerque en particulier et de l'agglomération dunkerquoise en général.

Les dépenses de fonctionnement sont également fortement impactées par la hausse de la contribution des employeurs territoriaux à la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) qui représente + 1,3 M€ de dépenses subies sur l'exercice 2025. Cette hausse devrait se poursuivre sur les exercices suivants.

Ainsi, malgré une dynamique des produits fiscaux issue de la revalorisation des bases fiscales à 1,7 % et la garantie de ressources prévue par le pacte fiscal et financier conclu avec la CUD (compensation des pertes de DGF, reversement de

fiscalité), l'équilibre de la collectivité est fortement contraint et nécessite la mise en place de mesures d'économies pour cette année, mais également pour les années suivantes.

Dans ce contexte très particulier, le volume des investissements est adapté aux capacités financières de la Ville et fixé à un niveau permettant de maintenir les ratios de bonne santé financière de la collectivité.

Il s'agira, d'une part, de réaliser les crédits reportés sur l'exercice 2025 (projets 2024 engagés mais non réalisés entièrement) et, d'autre part, d'achever, de poursuivre ou d'engager de nouveaux projets sur 2025 dont :

- la poursuite des programmes de rénovation urbaine qui viendront transformer et améliorer le cadre de vie des habitants du Banc Vert, de l'Île Jeanty, des Glacis et de Saint-Pol-sur-Mer,
- les travaux de rénovation du complexe de la Licorne,
- la restauration scolaire de Fort-Mardyck,
- les études de la maison de la musique, du théâtre et de la danse...

Comme en 2024 et afin d'assurer la continuité des mesures prévues pour le mandat, l'action municipale sera poursuivie autour de trois grands axes de transformation de l'action publique pour développer :

- une ville attractive pour tous,
- une ville plus innovante,
- une ville plus humaine et attentive à chacun.

Les éléments du rapport qui suivent présentent et expliquent les orientations et données budgétaires de la Ville de Dunkerque tant en fonctionnement qu'en investissement pour 2025.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comme l'année dernière, le budget 2025 intègre une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 permettant un financement des investissements dès le stade du budget primitif. Hors intégration de ces résultats, la section de fonctionnement s'équilibre sur un montant total de 133 036 000 € soit - 10,8 % par rapport au BP 2024 (hors mouvements d'ordre budgétaire). L'affectation du résultat 2024 s'élève à 5,5 M€ et a été intégrée en partie au chapitre 011.

Les fortes contraintes financières pesant sur la structure conduisent à une baisse des niveaux d'épargne. En effet, l'augmentation de la cotisation employeur à la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL) ainsi que la mise en place du nouveau dispositif de participation des collectivités à la réduction du déficit public national constituent une dépense supplémentaire de +2,8 M€ entre 2024 et 2025.

Par ailleurs, l'équilibre et la présentation budgétaire sont également modifiés en raison de l'élargissement du périmètre des services communs aboutissant à une Attribution de compensation négative (passage d'une ressource à une charge).

Ainsi, de façon synthétique, les principaux éléments de l'année 2025 venant en variation de la section de fonctionnement et développés ci-après, sont les suivants :

- la poursuite de la mise en œuvre budgétaire du pacte fiscal et financier et la nouvelle solidarité communautaire à horizon 2026 avec ses effets sur l'Attribution de

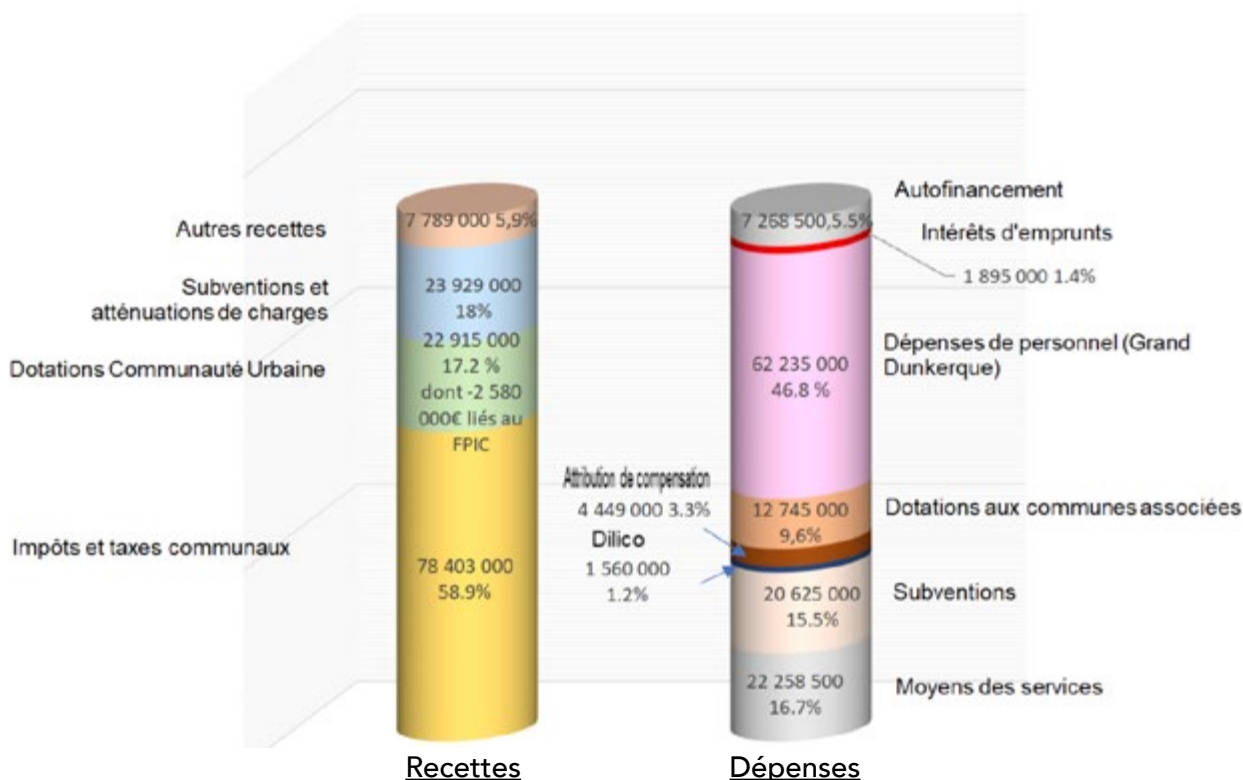
compensation, la Dotation de solidarité communautaire et les fonds de concours,

- une variation des bases fiscales déterminée par l'État, en baisse par rapport à celle appliquée en 2024,
- la hausse du taux de cotisation patronale à la CNRACL (pour la Ville et le CCAS),
- la mise en place du nouveau mécanisme de participation au redressement des comptes publics (DILICO),
- la poursuite des actions du mandat en matière éducative, sportive, culturelle et d'amélioration du cadre de vie,
- des animations spécifiques pour cette année marquée par l'anniversaire de la libération de Dunkerque, l'accueil d'une étape du Tour de France cycliste et des Voiles de légende en juillet,
- la poursuite de la coopération renforcée avec nos communes associées,
- la mise à jour du calcul des services communs entre la Ville et la Communauté urbaine de Dunkerque qui modifie l'Attribution de compensation et en corollaire, le niveau des dépenses de personnel.

Comme chaque année, le pilotage des niveaux de réalisation sera déterminant pour garantir l'équilibre financier de la collectivité au compte administratif.

L'épargne brute de la collectivité représente à ce stade 6 % des recettes réelles de fonctionnement (8,3 M€), l'épargne nette prévisionnelle dégagée pour le financement des investissements s'élève à 1 000 000 €.

LA STRUCTURE DU BUDGET 2025 (hors résultat)



A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

■ Désormais une grande partie de l'évolution des ressources de la Ville est liée au pacte fiscal et financier conclu à l'échelle de l'agglomération qui englobe 70 % de nos recettes courantes. Ce pacte prévoit notamment de compenser les pertes de DGF des communes et a instauré un mécanisme d'écrêtement (via l'Attribution de compensation) et de reversement (via la Dotation de solidarité communautaire) du produit de la fiscalité directe. En effet, la dynamique fiscale fait l'objet d'un mécanisme de reversement solidaire à l'échelle communautaire.

Ainsi, les principales évolutions des recettes de fonctionnement pour l'année 2025 sont les suivantes :

- tout d'abord, la variation des bases fiscales décidée par l'État à hauteur de 1,7 % (3,8 % en 2024),
- ensuite, l'application du pacte fiscal et financier avec la CUD qui permet de garantir certaines recettes comme la Dotation globale de fonctionnement (baisse compensée par la Communauté urbaine) et la Dotation de solidarité urbaine qui évoluera à la hausse tout comme la Dotation de solidarité communautaire,
- pour la première année, l'Attribution de compensation (AC) versée par la Communauté urbaine sera négative du fait des nouveaux transferts de compétences et de l'élargissement du périmètre des services communs. L'AC devient donc une dépense avec remboursement à la Communauté urbaine,
- enfin, les recettes courantes sont ajustées en fonction des réalisations 2024 avec retraitement des produits exceptionnels.

Variations définitives des indices de prix détaillés

base 100 : année 2015

Regroupements conjoncturels	Pondérations	Indices	Variations (en %) au cours	
			janvier 2025	du dernier mois (1)
a) Ensemble des ménages				
Ensemble	10 000	120,14	0,2	1,7
Ensemble CVS	10 000	121,02	0,5	1,7
Alimentation	1 464	131,94	0,3	0,1
Produits frais	172	158,55	2,8	0,4
Autre alimentation	1 292	127,95	0,0	0,1
Tabac	164	193,17	3,8	6,0
Produits manufacturés	2 284	103,56	-1,1	0,2
Habillement et chaussures	331	99,99	-7,2	1,3
Produits de santé	412	83,72	-0,3	-1,8
Autres produits manufacturés	1 541	109,53	0,0	0,3
Énergie	807	161,19	1,6	2,7
dont Produits pétroliers	384	144,99	2,8	-1,3
Services	5 281	116,69	0,3	2,5
Loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères	803	112,22	0,2	2,7
Services de santé	638	104,52	2,4	1,9
Transports	308	117,81	-8,3	1,5
Communications	181	82,21	0,3	-12,8
Autres services	3 351	123,59	0,8	3,5
Ensemble hors loyers et hors tabac	9 191	119,80	0,1	1,5
Ensemble hors tabac	9 836	119,01	0,1	1,6
b) Ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé				
Ensemble hors tabac	9 748	118,18	0,2	1,5
c) Ménages du 1er quintile de la distribution des niveaux de vie				
Ensemble hors tabac	9 731	118,77	0,0	1,4

(1) : Évolution (m/m-1)

(2) : Évolution (m/m-12)

Champ : France entière.

Source : Insee - indices des prix à la consommation.

1 ■ La fiscalité directe

Comme chaque année, le produit fiscal 2025 évoluera en fonction de la variation des bases locatives cadastrales prévues par la loi de finances.

Cette variation est liée à l'indice des prix à la consommation calculé automatiquement par l'INSEE au cours du mois de novembre N-1.

Le taux de revalorisation 2025 s'élèvera à 1,7 %. Comme évoqué lors du débat sur les orientations budgétaires, cette évolution est moindre que les années précédentes du fait du tassement de l'inflation. Elle était de + 7,1 % en 2023 et + 3,9 % l'année dernière.

Pour mémoire, depuis la réforme de la taxe d'habitation et la mise en place des différents mécanismes de compensation, le tableau joint reprend la nouvelle répartition du produit fiscal de la Ville de Dunkerque avec ses changements majeurs :

- suppression du produit de taxe d'habitation,
- maintien du produit de taxe d'habitation relatif aux résidences secondaires,
- évolution des recettes issues de la taxe d'habitation sur les locaux vacants,



- perception du produit total de taxe foncière sur les propriétés bâties : communal + départemental,
- intégration du produit relatif au coefficient correcteur.

Il est rappelé que ce coefficient correcteur a été mis en place afin de neutraliser financièrement la suppression de la taxe d'habitation. En effet, la « redescende » vers la commune du produit de taxe foncière départementale ne vient pas forcément en couverture globale de la perte de produit de taxe d'habitation.

Ce coefficient sert donc à compléter le produit fiscal escompté initialement afin de neutraliser les effets de la réforme :

- intégration du produit relatif au coefficient correcteur,
- transfert en compensation fiscale (chapitre 74) du produit relatif à l'abattement de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels (autrefois en 731),

Dans le cadre du pacte fiscal et financier conclu entre la Communauté urbaine et ses communes membres, l'évolution

de ce produit fiscal fait l'objet d'un calcul à l'échelle de toutes les communes de l'agglomération afin de lui appliquer le mécanisme d'écrêtement et de reversement propre à la solidarité du territoire (via la Dotation de solidarité communautaire et l'Attribution de compensation).

Les taux d'impôts locaux proposés au vote resteront inchangés.

NOUVELLE RÉPARTITION DE LA FISCALITÉ LOCALE

	BP 2024	CA 2024/notif finale	BP 2025
731 TH	SUPPRIME		
731 TH résidences secondaires	1 678 000	2 253 778	2 293 000
731 THLV	400 000	1 355 250	650 000
731 <u>Ss total THRS +THLV</u>	<u>2 078 000,00</u>	<u>3 609 028,00</u>	<u>2 943 000,00</u>
731 role comp	-	17 862,00	
731 TF	54 036 000	54 606 190	55 377 000
731 TFNB	138 000	137 049	140 000
731 COEFFICIENT CORRECTEUR	8 699 000	8 671 163	8 847 000
Comp CoCo-taux syndical	1 281 000	1 281 001	1 303 000
<u>total intermédiaire</u>	<u>66 232 000</u>	<u>68 322 293</u>	<u>68 610 000</u>
74 COMP TH	REFORME		
74 COMP TF	310 000	414 278	400 000
74 COMP TFNB	5 000	4 738	5 000
74 COMP TF VL LOC INDUS	8 090 000	8 082 634	8 220 000
<u>total int</u>	<u>8 405 000</u>	<u>8 477 039</u>	<u>8 625 000</u>
<u>total général</u>	<u>74 637 000</u>	<u>76 799 332</u>	<u>77 235 000</u>

Il est à noter que le nouveau process de déclaration de la situation fiscale des biens mis en place par l'État (logiciel GMBI : gérer mes biens immobiliers) génère quelques incohérences au niveau des taxations et de la prise en compte de certains critères d'exonération, notamment au niveau de

la taxe d'habitation sur les logements vacants. Une certaine prudence a donc été appliquée par rapport au niveau de la réalisation de l'exercice 2024.

La réception des états prévisionnels de fiscalité (états 1259) permettra, si nécessaire, d'adapter le budget en décision modificative.

2 ■ La fiscalité indirecte

■ La prévision du produit de fiscalité indirecte 2025 prend en compte les niveaux de réalisation 2024.

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) a été réformée en 2023. Elle est désormais intégrée au sein de « l'accise sur l'électricité », qui est une taxe payée par tous les consommateurs d'électricité. Les communes et les départements reçoivent une part de cette accise, calculée en fonction des consommations d'électricité sur leur territoire. Le montant perçu est basé sur les données de consommation des années précédentes, ajusté selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC).

En 2025, les tarifs normaux d'accise sur l'électricité ont été ajustés à la suite de la fin du bouclier tarifaire.

Le produit de la taxe de séjour est désormais perçu directement par l'Office de tourisme communautaire, à la suite de sa transformation en établissement public industriel et commercial en 2024. Ce transfert de fiscalité est neutre pour les communes concernées puisque la Communauté urbaine compense le produit ainsi transféré via l'Attribution de compensation.

	Fiscalité Indirecte	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Evolution de BP à BP
73221	FNGIR	143 000	142 133	143 000	0
73132	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	63 000	70 702	70 000	7 000
73141	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D ELECTRICITE	1 600 000	1 342 711	1 350 000	-250 000
731721	TAXES DE SEJOUR	TRANSFERT	108 375	TRANSFERT	
	PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX DANS LES CASINOS	2 700 000	2 731 690	2 700 000	0
73174	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	400 000	419 161	400 000	0
73123	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	2 400 000	2 526 502	2 500 000	100 000

3 ■ Les dotations de la Communauté urbaine

Comme tous les ans, les dotations de la Communauté urbaine prennent en compte les mécanismes liés à l'application du pacte fiscal et financier ainsi que les mouvements budgétaires liés aux services communs créés entre la Communauté urbaine et la Ville de Dunkerque. Le calcul du coût des services communs est prévisionnel et sera ajusté au cours de l'exercice budgétaire en fonction des données définitives.

Les nouveaux transferts de compétences, mais surtout la création de nouveaux services communs et l'élargissement du périmètre de certains services existants aboutissent cette année à une attribution de compensation négative.

	BP 2024	BP 2025	Evolution
7321 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	19 459 000	-4 449 000	-23 908 000
soit la part figée	46 053 672	46 053 672	0
Services communs	-21 218 107	-41 266 328	-20 048 221
Coûts Services communs antérieurs (dont CNRACL)		-279 000	
transferts de compétence	-2 018 565	-4 377 344	-2 358 779
transfert Taxe de séjour	432 000	500 000	
PFF prélèvement de fiscalité	-3 790 000	-4 750 000	-960 000
transfert de budgets (budgets communs)		-330 000	-330 000
7322 DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	24 047 000	25 495 000	1 448 000
DSC	23 707 000	23 915 000	208 000
PFF prise en charge perte de DGF	1 741 000	2 660 000	919 000
PFF reversement de fiscalité	1 179 000	1 500 000	321 000
prélèvement équivalent solde net FPIC	-2 580 000	-2 580 000	0
Somme :	43 506 000	21 046 000	-22 460 000

Le montant de l'Attribution de compensation - part historique - est fixe depuis plusieurs années (produit historique de l'ancienne taxe professionnelle qui est reversé à la Ville) et s'élève à 46 053 672 €, auquel il convient de déduire, conformément aux textes en vigueur, les différents transferts de compétences et les coûts des services communs (essentiellement les dépenses de personnels transférés à la Communauté urbaine) :

- **Services communs (- 41,27 M€) :** Autorisation d'urbanisme, Archives, Systèmes d'information, Garage, Direction générale, Commande publique, Moyens généraux, Pilotage et accompagnement, Réglementation, Ville durable, Appui et logistique, Habitat et logement, Bâtiments, Énergie, Qualité de vie et environnement, Communication, Finances, Ressources Humaines, Affaires juridiques et assurances, Accueil habitant, Appui et logistique, Jeunesse, Cohésion sociale...
- **Transferts de compétences (- 4,38 M€) :** Tourisme, Tribut, Kursaal, Environnement numérique du travail et les nouveaux transferts relatifs aux compétences de l'éclairage public et de la police administrative de la publicité en 2025.
- **Taxe de séjour (+ 500 k€) :** compensation par la Communauté urbaine du produit désormais directement encaissé par l'Office de tourisme.
- **Prélèvement de fiscalité (- 4,75 M€) :** en application des dispositions du pacte fiscal et financier le prélèvement s'effectue sur l'Attribution de compensation et le reversement est réalisé via la Dotation de solidarité communautaire (DSC).
- **Mise en place de budget communs au niveau du budget de la CUD (- 330 K€) :** au titre du service commun logistique animation (30 K€) et de la direction qualité de vie et environnement (300 K€).

Le montant de la nouvelle Attribution de compensation est donc estimé au BP 2025 à - 4 449 000 €. Elle sera donc désormais comptabilisée comme une dépense au chapitre budgétaire 014.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) constitue le vecteur financier de la nouvelle solidarité financière mise en place à l'échelle de l'agglomération. Elle comprend désormais une part « centralité » qui évolue pour atteindre 9 150 K€ à horizon 2026 ainsi qu'une part « solidarité » qui varie en fonction des effets des mesures de prélèvement/reversement de fiscalité à l'échelle de l'intégralité des communes membres. À ce titre et comme chaque année, un recalcul annuel est réalisé par les services communautaires afin d'affiner et d'appliquer le montant réel en fonction des produits fiscaux définitifs connus en cours d'année.

■ La DSC 2025 prend en compte :

- une évolution de la dotation « historique » de + 208 K€,
- une hausse de la prise en charge de la perte de DGF de 919 K€. Pour mémoire, le montant perçu in fine par la Ville de Dunkerque correspond au montant encaissé en 2020 soit 3 960 000 €,
- un reversement de fiscalité de + 321 K€,
- un prélèvement au titre de la péréquation horizontale (contribution au Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales - FPIC) à hauteur de - 2 580 K€ prévisionnel (montant identique à 2024).

4 ■ Les subventions et atténuations de charges

Les participations attendues par la Ville, dont le tableau suivant présente le détail par article budgétaire, sont éva-

luées à 23 306 500 €, les atténuations de charges à hauteur de 622 500 €.

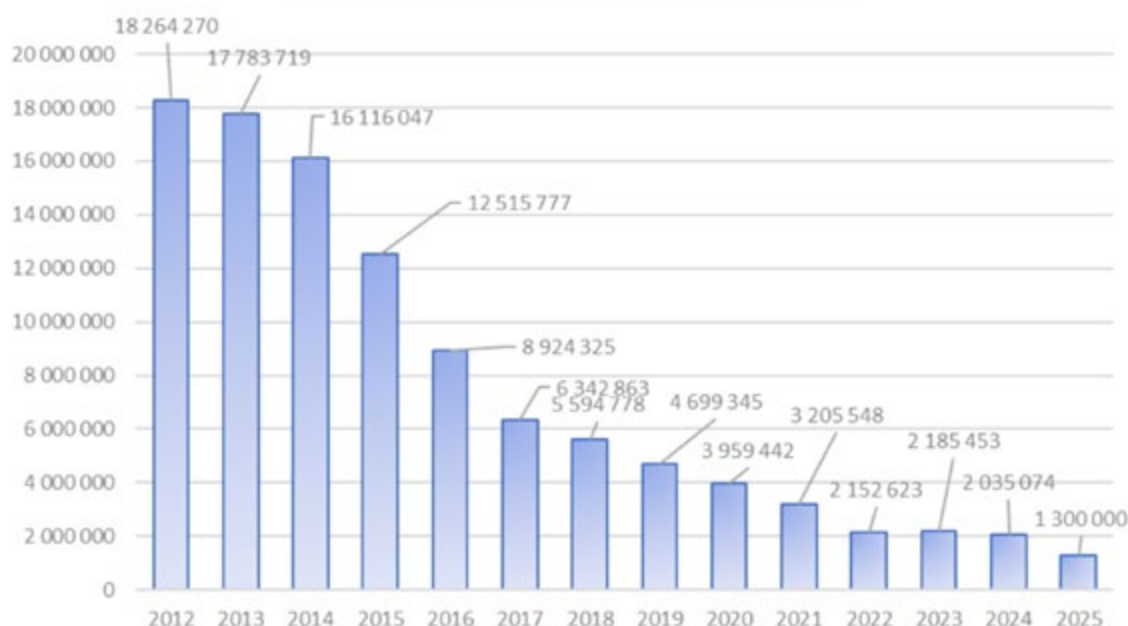
		BP 2024	BP 2025	Evolution de BP à BP
	PARTICIPATIONS DE L'ETAT			
74111	DOTATION FORFAITAIRE	2 219 000	1 300 000	-919 000
741123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	7 564 000	8 000 000	436 000
744	FCTVA MAINTENANCE	90 000	90 000	0
743	DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	8 400	8 400	0
74611	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	452 400	452 400	0
	COMPENSATIONS FISCALES			
74834	EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	8 405 000	8 625 000	220 000
	AUTRES ETAT OU ASSIMILE			
74718	INSERTION ET AUTRES FINANCEMENT ETAT	2 351 400	2 241 700	-109 700
74888	AIDE A L'INTEGRATION FISCALE	0	0	0
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	17 100	17 400	300
7485	DOTATION TITRES SECURISES	94 500	150 000	55 500
	AUTRES PARTENAIRES			
74751	GFP DE RATTACHEMENT	250 000	167 000	-83 000
7472	REGION	35 000	30 000	-5 000
7473	DEPARTEMENT	60 200	0	-60 200
74758	PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS propreté plage SIDF	600 000	650 000	50 000
7478	AUTRES ORGANISMES (dont CAF)	1 983 000	1 574 600	-408 400
	CHAPITRE 74 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	24 130 000	23 306 500	-823 500
	CHAPITRE 013 ATTENUATION DE CHARGE	612 500	622 500	10 000
		24 742 500	23 929 000	-813 500

La prévision de Dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que celle de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) ont été établies en fonction des dernières dispositions intégrées dans la loi de finances pour 2025.

La Dotation de solidarité urbaine reste dynamique à hauteur de + 436 K€ estimés pour 2025. La DGF continue de baisser (- 919 K€).



Dotation Globale de Fonctionnement



Les participations de l'État et des autres financeurs évoluent en fonction des projets financés et des notifications reçues par la collectivité. Les prévisions évolueront donc en cours d'exercice par décisions modificatives en fonction des notifications reçues.

L'État avait envisagé dans un premier temps (projet de loi de finances initial) de supprimer le remboursement de FC-TVA sur les dépenses de fonctionnement (maintenance et dépenses en nuage). La loi de finances définitive maintient le dispositif et permet la préservation d'une recette de 90 K€ environ.

Les autres faits significatifs venant faire varier la prévision budgétaire entre 2024 et 2025 sont les suivants :

- hausse des exonérations fiscales du fait de la variation des bases (effet sur les locaux industriels),
- baisse de la participation communautaire liée au projet muséal de la Triennale d'art et des financements Région et Département liés à différents projets culturels (Bizet, Plan chorale...),
- ajustement des prévisions de reversement de Convention territoriale globale (financement CAF) suite à une double comptabilisation sur 2024,
- baisse attendue des financements liés à l'insertion.

5 ■ Les autres recettes de fonctionnement (produits des services et du domaine)

Ce poste reprend les recettes liées aux services et au domaine de la collectivité. Pour 2025, ces produits sont estimés pour un montant total de 7 789 000 €.

Ces recettes représentent essentiellement les produits de nos services publics et sont ajustés en fonction du niveau de réalisation des exercices précédents, apurés des éléments exceptionnels.

		BP 2025	BP 2024	Evolution de BP à BP
7018	AUTRES VENTES DE PRODUITS FINIS	0	368 000	-368 000
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	60 000	55 000	5 000
70321	DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION SUR LA VOIE PUBLIQUE	655 000	645 000	10 000
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	75 000	55 000	20 000
7035	LOCATIONS DE DROITS DE CHASSE ET DE PECHE	0	150	-150
70383	REDEVANCE DE STATIONNEMENT	800 000	850 000	-50 000
70384	FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT	160 000	150 000	10 000
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	270 000	230 500	39 500
70631	A CARACTERE SPORTIF	500 000	380 000	120 000
70632	A CARACTERE DE LOISIRS	91 500	1 500	90 000
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	370 000	335 000	35 000
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT	1 506 000	1 400 000	106 000
7078	AUTRES MARCHANDISES	80 000	70 000	10 000
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	275 000	244 000	31 000

70848	MISES A DISPOSITION DE PERSONNELS	210 000	150 000	60 000
70873	PAR LES C.C.A.S.	10 000	10 000	0
70876	PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	10 000	10 000	0
70878	PAR DES TIERS	212 000	237 850	-25 850
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D'OUVRAGE	23 000	15 000	8 000
752	REVENUS DES IMMEUBLES	880 000	836 000	44 000
755	DEDITS ET PENALITES PERÇUS	20 000	20 000	0
757348	COMMUNES MEMBRES DU GFP	219 000		
7574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES PERSONNES, ASSOCIATIONS ET AUTRES	400 000	400 000	0
7584	RECouvreMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	5 000	5 000	0
75886	GAINS DE CHANGE SUR CREANCES ET DETTES NON FINANCIERES	150 000	280 000	-130 000
75888	SOLDE DES RATTACHEMENTS ET AUTRES	715 000	615 000	100 000
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	5 000	9 000	-4 000
7688	AUTRES	72 500		
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE	15 000	10 000	5 000
				0
		7 789 000	7 382 000	407 000

■ Les particularités concernant l'évolution de ces recettes sont les suivantes :

- neutralisation de la vente exceptionnelle des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), effectuée en 2024 (- 368 K€),
- réouverture de la piscine Paul Asseman en année pleine,
- recette du programme CITEO sur 2025 (+ 219 K€),
- ajustement de la prévision des droits de cantines et périscolaires au niveau de la réalisation 2024,
- intérêts du compte à terme sur 2025,
- ajustements généraux aux niveaux des réalisations 2024.

B - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 ■ Les charges et moyens des services du budget principal (chapitres 011 et 67) : 22 258 500 €

Ce poste correspond aux charges et moyens des services de Dunkerque hors dotations versées à Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck.

Le montant inscrit au budget primitif 2025, hors résultat, est de 22 258 500 € soit une baisse de 1 596 500 € par rapport au BP 2024. Un montant de 4,4 M€ a été intégré au chapitre 011 correspondant à la reprise anticipée du résultat 2024.

La principale variation est la conséquence du transfert de la compétence de l'éclairage public à la CUD qui conduit à un retraitement de la maintenance et des consommations d'énergie afférentes au réseau ainsi que de la mise en place d'un budget commun pour l'animation logistique et la qualité de vie environnement. Cette baisse en dépenses (- 2 M€ environ) est équilibrée par une baisse identique de l'Attribution de compensation 2025. Elle n'impacte donc pas l'équilibre du budget.

■ Les principales variations budgétaires sont les suivantes :

- intégration dès le BP 25 des prestations liées à Dunkerque la féerie qui avaient été inscrites lors de la Décision Modificative 2024,

- externalisation du nettoyage de nouveaux locaux,
- accueil d'une arrivée du Tour de France cyclisme et anniversaire de la libération de Dunkerque,
- hausse du marché de restauration scolaire (coût et nombre des repas),
- hausse des assurances (effet national),
- poursuite des actions de la Cité éducative.

Le tableau suivant présente, par nature comptable, les évolutions les plus significatives des budgets (écart de +/- 20 K€).

		2024	2025	DIFF
61358	AUTRES	220 999	519 030	298 031
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	589 423	842 590	253 167
6288	AUTRES	326 163	482 464	156 301
60623	ALIMENTATION	669 528	818 726	149 198
6161	MULTIRISQUES	896 170	1 029 380	133 210
6232	FETES ET CEREMONIES	946 639	1 063 076	116 437
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRA	1 111 360	1 220 460	109 100
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	450 000	550 000	100 000
61521	TERRAINS	761 900	845 474	83 574
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0	53 500	53 500
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	353 050	398 550	45 500
6241	TRANSPORTS DE BIENS	10 000	52 000	42 000
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	163 100	196 200	33 100
61351	MATERIEL ROULANT	0	27 500	27 500
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	205 400	232 377	26 977
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	40 000	66 200	26 200
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 069 410	1 093 610	24 200
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	253 290	276 040	22 750
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	429 012	451 354	22 342
60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	182 935	158 435	-24 500
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	60 000	34 000	-26 000
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	370 560	344 500	-26 060
615221	BATIMENTS PUBLICS	377 800	343 100	-34 700
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT	75 000	26 000	-49 000
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	906 180	848 800	-57 380
62261	HONORAIRES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX	61 802	1 500	-60 302
6228	DIVERS	517 672	443 166	-74 506
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	391 891	293 404	-98 487
6156	MAINTENANCE	1 139 430	1 034 190	-105 240
60613	CHAUFFAGE URBAIN	1 900 000	1 750 000	-150 000
6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE-CONSTRUCTION	224 000	44 000	-180 000
63512	TAXES FONCIERES	568 816	350 000	-218 816
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	432 807	190 769	-242 038
615232	RESEAUX	568 000	50 000	-518 000
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	4 200 000	2 750 000	-1 450 000
	Total	23 855 000	22 258 500	-1 596 500

2 ■ Les subventions et contingents du budget principal

(chapitre 65) : 17 813 000 €

Les principales modifications par rapport au budget primitif précédent concernent :

- un ajustement des subventions au réalisé 2024,
- une baisse de la subvention à À Tes Côtés (anciennement ADUGES) de 90 K€,
- une hausse de la subvention au CCAS qui prend en compte l'augmentation accordée en décision modificative

au cours de l'exercice 2024 (revalorisations salariales), la prise en charge CNRACL du budget principal et CLIC (prise en charge État pour les établissements sociaux et médico-sociaux),

- une hausse des frais Sacem et la revalorisation du point pour les indemnités (autres lignes).

		BP 2024	BP 2025	Évolution	
657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT CCAS	5 074 714	5 312 859	238 145	- 18 K€ de SCAS de Mardyck + 50 K€ CNRACL
6574	À TES COTES	5 669 638	5 579 638	-90 000	- 2 %
6558	FORFAIT ÉCOLES PRIVÉES	1 050 000	1 050 000	0	0 %
657363	ESA	605 000	605 000	0	0 %
6574	Autres subventions et contingents	3 925 400	3 843 415	-81 985	- 2 %
M57	Transfert du chapitre 67 vers 65	217 350	248 720	31 370	14 %
Autres articles	Autres lignes	1 122 898	1 173 368	50 470	4 %
		17 665 000	17 813 000	148 000	1 %

3 ■ Le chapitre 014 et dotations aux communes associées

Le chapitre 014 se compose, depuis 2018 et la comptabilisation du FPIC dans la DSC, du reversement pour le SIDF, de la part départementale de la taxe de séjour ainsi que des dotations aux communes associées.

Désormais, deux nouvelles dépenses viennent s'ajouter à ce chapitre budgétaire :

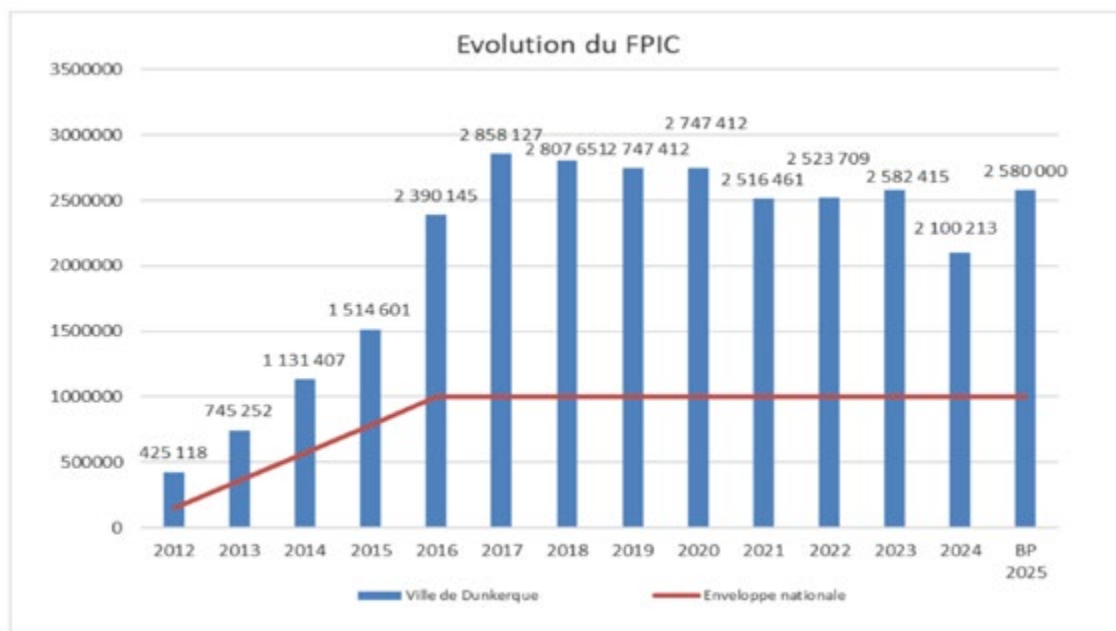
- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) : nouvelle forme de contribution à réduction du déficit public,
- L'Attribution de compensation : AC qui devient une dépense du fait des services communs et de l'écurement de fiscalité (présentée dans la partie consacrée aux dotations de la Communauté urbaine).

■ SIDF et FPIC

Comme en 2024, le reversement au bénéfice du SIDF évolue pour prendre en compte l'évolution des bases fiscales (+ 1,7 %) venant augmenter à due concurrence la part fiscalisée perçue par la structure.

Le montant prévisionnel 2025 s'élève donc à 2 812 000 €.

La contribution de la Ville de Dunkerque au FPIC est désormais intégrée à la DSC et correspond en prévision 2025 au BP 2024 (2 580 K€). Ce prélèvement demeure important pour la Ville de Dunkerque ainsi que pour l'intégralité du territoire dunkerquois. Le montant réalisé en 2024 (- 2 100 213 €) n'a pas pris en compte certains éléments de calculs liés à la TEOM, il a donc été intégré prudemment le montant prévisionnel initial.



■ Le DILICO

Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales

Le DILICO vise à stabiliser les recettes fiscales des collectivités territoriales en atténuant les fluctuations conjoncturelles. L'objectif annoncé par l'État est de garantir une certaine stabilité financière aux collectivités locales tout en contribuant à l'effort de redressement des comptes publics. Les

contributions des collectivités sont mises en réserve dans un compte au Trésor, ce qui permet de réduire le volume global de la dépense publique. Le dispositif prévoit un mécanisme de reversement comme pour le FPIC, mais sous réserve de la pérennité du prélèvement sur les exercices futurs. Les premières simulations de contributions prennent en compte des critères de richesses fiscales aboutissant à une contribution générale du territoire dunkerquois en 2025 de 7,7 M€ dont 1,56 M€ pour la Ville de Dunkerque.

Budgets spéciaux des communes associées (chapitre 014)

Les dotations aux communes associées évoluent pour prendre en compte les niveaux de réalisations 2024 ainsi que la baisse des budgets liés au transfert de la compétence éclairage public à la CUD et la baisse de la contribution au SIVU pour la télédistribution.

Les éléments d'arbitrage à l'intérieur de cette dotation sont discutés au sein des différents conseils consultatifs.

Par ailleurs, la dotation de Saint-Pol-sur-Mer prend en considération les éléments qui suivent :

	BP 2024	BP 2025	
Dotation Saint Pol sur Mer	11 005 200	11 025 000	0,18%
Dotation Fort Mardyck	1 796 700	1 720 000	-4,46%

- le niveau de réalisation 2024 : + 1,5 %,
- une intégration pérenne du festival de musique : 130 K€,
- une prise en charge du forfait OGE pour les enfants de Saint-Pol-sur-Mer scolarisés dans les écoles de Dunkerque : + 65 K€,
- une hausse de la subvention à la SCAS pour les parcours de réussite : + 40 K€,
- le retrait du coût de la restauration scolaire pour les enfants de Fort-Mardyck : - 12 K€,
- le basculement du budget de fonctionnement de la police municipale : - 11 K€,
- un ajustement « Fournitures pédagogiques » : - 27,5 K€,

- la baisse de la contribution au SIVU : - 90 K€ (628 K€),
- une baisse de la subvention à l'Amicale du personnel en raison des mutualisations : - 25,8 K€,
- une recette de 82 K€ liée aux rattachements.

La dotation de Fort-Mardyck prend également en compte le niveau de réalisation 2024 + 1,5 %, la baisse de la contribution au SIVU et le transfert de l'éclairage public, mais aussi :

- le développement des ACM à la journée et l'extension des horaires du multi accueil,
- le surcoût lié à la restauration Gaston Bornais.

4 ■ Les dépenses de personnel

	BP 2024	BP 2025		Transfert Services communs
Hors insertion				
DUNKERQUE	62 863 000	49 065 000	-13 798 000	-18 039 000
Masse salariale et autres éléments	59 847 500	45 853 921		
Insertion	3 015 500	3 211 079		
SAINT POL SUR MER 012	16 040 000	11 465 000	-4 575 000	-4 331 500
Masse salariale et autres éléments	15 871 250	11 345 090		
Insertion	168 750	119 910		
FORT MARDYCK	2 100 000	1 705 000	-395 000	-585 000
Masse salariale et autres éléments	2 088 000	1 695 000		
Insertion	12 000	10 000		
Total 012	81 003 000	62 235 000	-18 768 000	-22 955 500
Masse salariale et autres éléments	77 806 750	58 894 011		
Insertion	3 196 250	3 340 989		

La prévision budgétaire pour les communes associées prend en considération les niveaux de réalisation 2024 ainsi que la hausse des points CNRACL.

Les budgets ont également été retraités des transferts vers la Communauté urbaine.

Focus sur les dépenses de personnel de Dunkerque (hors communes associées et CCAS)

Les dépenses de personnel sont proposées à hauteur de 49 065 000 €. Ce montant tient compte du transfert de 245 agents de la Ville à la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2025 dans le cadre de la poursuite de la mutualisation des services, notamment des directions Qualité de Vie et Environnement, Appui et logistique et Habitat-logement. Ce transfert représente - 13,8 M€ sur le chapitre 012.

Au-delà des mutualisations des services, le budget 2025 sera marqué par des éléments exogènes et internes.

■ Les éléments exogènes

- L'augmentation des contributions patronales de la CN-RACL et de la sécurité sociale (4 points) qui représente un coût de l'ordre de 800 000 € hors services communs / 1,3 M€ avec services communs.
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) annuel estimé à 320 000 €.

■ Les éléments internes

- Une enveloppe pour les recrutements validés en 2024 et dont la réalisation est reportée sur 2025 d'un montant de 572 000 €.
- Une enveloppe pour le recrutement ciblé sur des postes vacants à la suite des départs des agents d'un montant de 500 000 €.
- Une enveloppe réservée pour la réintégration de personnels permanents en disponibilité d'un montant de 80 000 €.
- Une enveloppe d'heures supplémentaires à hauteur de 224 000 €.
- Une enveloppe pour les recrutements de personnels non permanents avec le maintien des enveloppes dédiées au recrutements des personnels temporaires et la reconduction des remplaçants et vacataires afin de permettre d'assurer la continuité du fonctionnement des services pour un montant de 2 865 000 €.
- Une enveloppe spécifique pour la gratification des services civiques, étudiants et intervenants d'un montant de 300 000 €.
- Une enveloppe dédiée au dispositif saisonniers à hauteur de 595 000 €.

Par ailleurs, il faut noter la volonté de mettre en œuvre, au terme d'un dialogue social actuellement en cours, une participation au risque santé dès 2025 avec une enveloppe dédiée de 195 000 € pour l'année 2025 (335 000 € en année pleine).

■ Les dépenses d'insertion

Le budget 2025 propose le maintien de 69 CDDI, 52 PEC, 2 adultes relais et 21 apprentis pour un budget de 2,5 M€ de masse salariale chargée. Le financement des postes est estimé à hauteur de 1,5 M€. Toutefois, l'État n'a pas encore confirmé la reprise et le montant des contrats PEC alloués à la Ville de Dunkerque. Si une baisse était actée, une compensation par des contrats temporaires serait alors organisée au regard des besoins des services.

5 ■ Les intérêts de la dette : 1 895 000 €

Les intérêts de la dette sont prévus en baisse par rapport à l'exercice 2024 du fait de la baisse des taux sur les marchés financiers ainsi que de la structuration de nos produits.

Au 1^{er} janvier 2025, le taux moyen de la dette de la Ville est de 2,46 %, en diminution du fait de la baisse des taux d'intérêts sur l'exercice 2024. La durée résiduelle de notre encours se situe actuellement à 13 ans et 4 mois (baisse également).

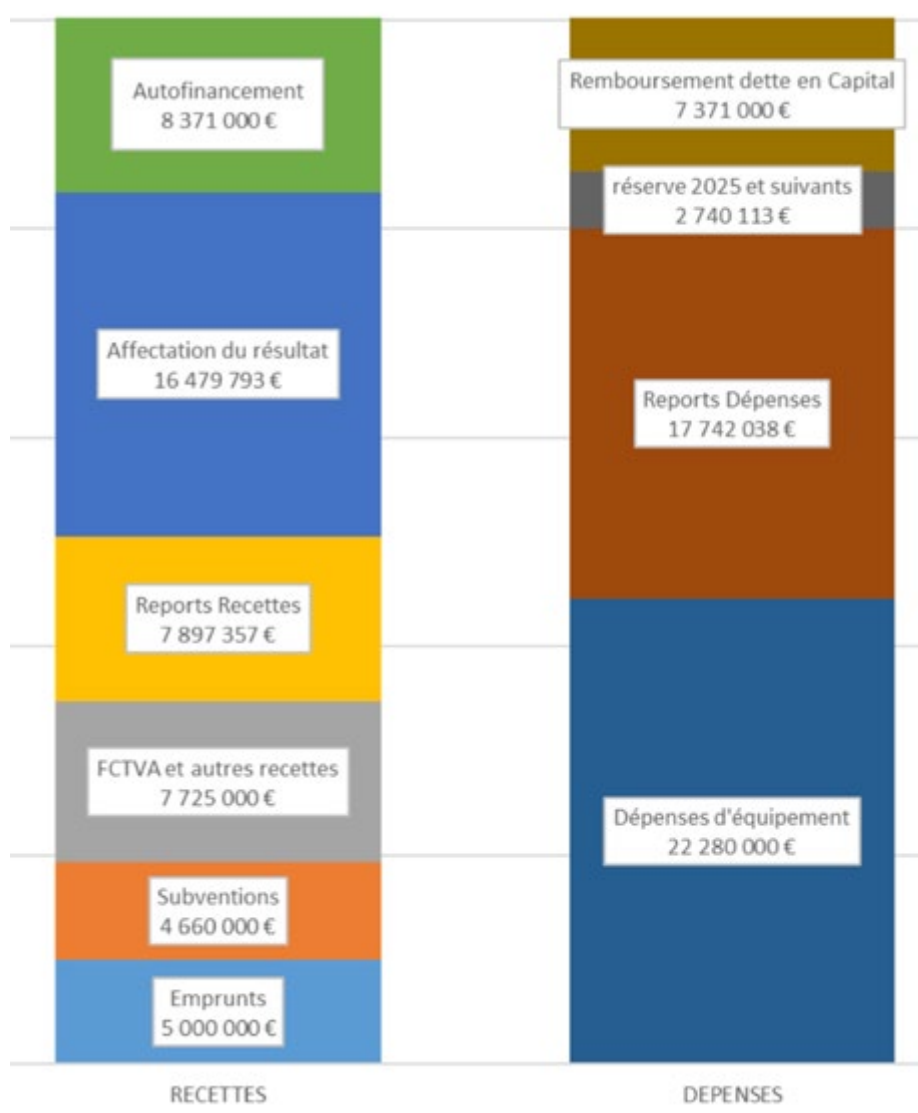
Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette de la Ville s'élève à 79,9 M€ soit + 2 M€ par rapport à l'encours de dette constaté au 1^{er} janvier 2024 (emprunt de 10 M€ sur 2024).

La totalité de l'encours de dette est classifiée en risque très faible et optimisée par la diversification des produits sous-crits (cf. délibération charte Gissler). Du point de vue de l'endettement, la situation demeure saine.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Globalement, la section d'investissement s'équilibre sur un montant total de 50 133 151 € (masse réelle) dont 2 740 113 € correspondant à la mise en réserve d'une partie des résultats 2024 pour le financement de la programmation pluriannuelle des investissements à horizon 2026 (selon la prospective financière).



A - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le graphique joint permet de visualiser le financement des dépenses (mouvements réels) d'investissement 2025 à hauteur de 41 762 150 €.

Comme au BP 2024, ces recettes comprennent le résultat anticipé reporté d'investissement ainsi que l'affectation issue de la section de fonctionnement.

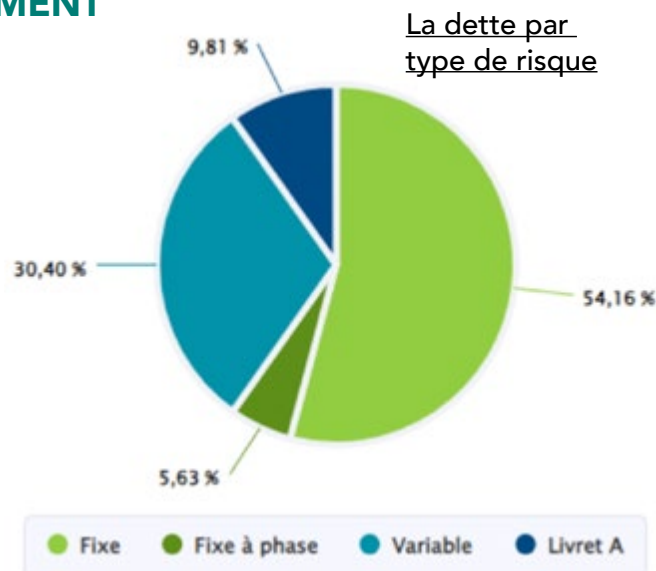
L'autofinancement

Dégagé par la section de fonctionnement il est de 8 371 000 € soit 6 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt prévu au stade du budget primitif est de 5 000 000 € conformément aux éléments de la prospective financière prévoyant une montée en puissance des dépenses d'équipement dans la limite du ratio de désendettement de huit années.

En fin d'exercice budgétaire, la collectivité empruntera en fonction des réalisations comptables des investissements (selon les effets de tout décalage de chantier ou incidence sur le coût des matières premières).



Comme chaque année, la souscription s'effectuera en fonction des offres bancaires reçues.

Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2024 est de 2,46 % pour une durée résiduelle de 13 ans et 4 mois (temps restant avant que la dette soit entièrement remboursée).

4,6 M€ de participations et de subventions sont prévues au BP 2025

Les subventions prévues au budget primitif sont principalement issues des dispositions du pacte fiscal et financier du territoire ainsi que des financements relatifs à la Licorne et à la sécurité informatique.

Les inscriptions 2025 sont les suivantes :

PROJETS	BP
ISOLATION DSIL	105 000
ÉQUIPEMENT BANC VERT	408 000
SOUTIEN ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS	1 400 000
LICORNE	1 000 000
PAUL ASSEMAN	1 237 400
GÉOTHERMIE	25 000
RÉCUPATION DE L'EAU DE PLUIE	24 600
RESTAURATION FORT-MARDYCK	330 000
SUBVENTIONS ÉCOLE KERGOMARD	130 000
	4 660 000

Les crédits reportés entre 2024 et 2025 s'élèvent à 4 897 357,41 €.

L'encaissement du FCTVA : 6,2 M€

Il est calculé sur les dépenses d'équipement de la Ville en 2024 (appliqué à un pourcentage d'éligibilité) et est attendu à hauteur de 6 200 000 €.

La hausse du montant prévisionnel de FCTVA sur l'exercice 2025 est la conséquence du très haut niveau de réalisation des dépenses d'équipement en 2024 (37,8M €). En effet, cette recette est basée sur les réalisations de l'exercice N-1 et se calcule par l'application du taux de 16,404 %. Il avait été envisagé une baisse de ce taux dans le projet de

Nature officielle	Projets	Reports
ETAT	ISOLATION DSIL	757 809,00
ETAT	VIDEO PROTECTION	64 000,00
ETAT	HOTEL DE VILLE MARQUISE	56 462,00
ETAT	FIPD	16 804,00
REGION	FTU	16 000,00
REGION	GÉOTHERMIE	69 478,00
REGION	EQUIPMT BANC VERT	683 000,00
DEPARTEMENT	EQUIPMT BANC VERT	375 000,00
DEPARTEMENT	LICORNE	110 000,00
CUD	SUB EQUIPMT CUD ASSEMAN 2	1 237 403,16
CUD	FOYER LOGEMENT URGENCE	900 000,00
CUD	LICORNE	608 000,00
CUD	CIMETIERES	3 401,25
		4 897 357,41

loi de finances 2025 initial, mais la disposition n'a finalement pas été retenue dans le texte définitif.

- 5 640 000 € pour DUNKERQUE
- 500 000 € pour SAINT-POL-SUR-MER
- 60 000 € pour FORT-MARDYCK

Les autres recettes : 60 K€

Elles sont constituées par le remboursement prévisionnel des travaux pour compte de tiers à hauteur de 60 K€, équilibrés en dépenses/recettes).

Les cessions : 1,46 M€

Il est rappelé que les cessions font l'objet d'une inscription en prévision (BP) en investissement et d'une comptabilisation en réalisation (CA) en fonctionnement.

Les prévisions en matière de ventes mobilières et immobilières s'élèvent à 1 465 000 € pour l'exercice 2025 et concernent principalement du foncier en vue d'opérations de construction de logement ou d'aménagement d'espaces publics : Tente Verte, Pâquerettes, Stade du Fort Louis, Brossolette, Grand large, Stade BP Saint-Pol-sur-Mer...

Pour mémoire, l'ensemble des biens (immobiliers et mobiliers) proposés à la vente et dont les recettes sont inscrites au budget, fait l'objet d'une procédure transparente et sécurisée.

Après décision des élus de les mettre en vente et en même temps que l'avis du conseil municipal est recueilli quant à leur désaffectation et leur déclassement, ces biens font l'objet d'annonces sur le site de la commune et le site du

Bon coin. Les opérateurs locaux et ceux qui se sont déjà montrés intéressés par des biens communaux sont aussi informés. Des visites sont organisées autant que nécessaire dans un délai déterminé.

Les offres sont ensuite classées en fonction de leur prix et de l'intérêt pour le quartier du projet de reconversion proposé. Les élus municipaux compétents sont ensuite interrogés pour valider l'offre la plus avantageuse. En cas de bien de grande taille ou exceptionnel, une commission ad hoc est organisée et une publication plus large est réalisée.

La Ville sollicite en parallèle l'avis de l'administration des domaines. Les biens sont toujours vendus à minima au prix des domaines. En cas, très rare, d'impossibilité d'obtenir au moins le prix fixé par les domaines et après plusieurs relances d'annonce, les domaines sont consultés sur leur validation ou non de l'offre la « plus-disant » recueillie.

B - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent au budget primitif 2025 à 50 133 151 € et se composent de quatre éléments :

- 7 371 000 € de remboursement de la dette en capital (montant en baisse du fait de la structure de notre dette),

- 22 280 000 € de dépenses d'équipement :
 - 15 729 500 € pour DUNKERQUE
 - 4 000 000 € pour SAINT-POL-SUR-MER
 - 2 550 500 € pour FORT-MARDYCK

- Les crédits reportés s'élèvent à 17 742 037,70 € :
 - 15 996 657,31 € pour DUNKERQUE
 - 1 213 797,68 € pour SAINT-POL-SUR-MER
 - 531 583,71 € pour FORT-MARDYCK

- Les crédits réservés pour 2026 et suivants pour 2 740 113 €.

Selon la prospective financière, il est prévu d'utiliser le résultat reporté sur plusieurs exercices, il est donc prévu 2,7 M€ pour le financement des projets 2026 et suivants.

Le budget 2025 comprend la création d'une Attribution de compensation en investissement permettant la comptabilisation en investissement des dépenses d'équipement effectuées au titre des services communs.

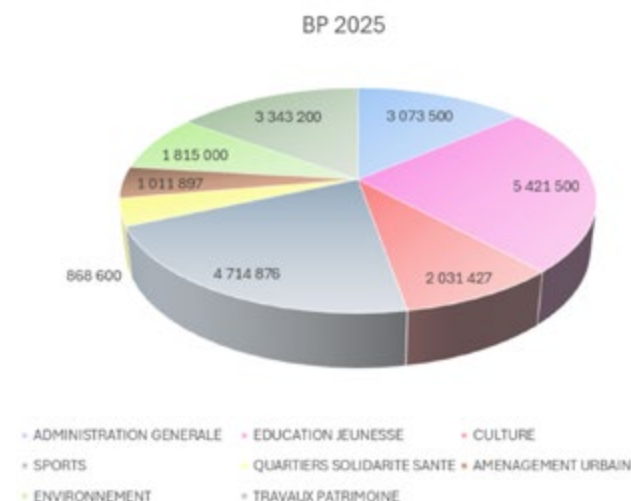
1 ■ Le remboursement de la dette en capital

La prévision de remboursement de la dette en capital s'élève pour 2025 à 7 371 000 €, soit - 4,8 % par rapport à 2024. Comme les années précédentes, cet effet est dû à la structure de notre dette et à l'extinction de plusieurs contrats.

2 ■ Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent au total à 40 022 037,70 €, hors affectation du résultat pour la programmation pluriannuelle des investissements à horizon 2026 (2 740 113 €). Les différents projets reflètent les priorités exposées en fin de rapport.

Les projets prévus au BP 2025, hors reports, s'élèvent à 22 280 000 € et se répartissent de la manière suivante :



Les opérations d'investissement représentent pour Dunkerque BP 2025 : 16 477 195 €, les reports de crédits s'élèvent à 15 996 657,31 €

Culture	BP 2025	Reports
RELOCALISATION CONSERVATOIRE	868 000	22 170
MUSEE AQUARIOPHILE	228 700	0
EGLISE ST ELOI RESTAURATION	200 000	0
TOUR DU LEUGHENAER	170 000	24 030
FRAM FDS ACQU D'OEUVRE D'ART	86 000	36 429
MUSEE BX ARTS RESTAUR OEUVRES	84 550	95 863
DIVERS TRAVAUX LAAC	55 000	0
ECOLE DE MUSIQUES ACQU INSTRU	49 119	9 779
EGLISE DU SACRE COEUR	45 000	44 518
SITE BIZET	40 000	558 479
TRX DANS LES LIEUX DE CULTE	35 000	85 585
MUSEES REAMENAGT DIVERS	19 400	91 429
BIBLIOTHEQUE FDS DOCUMENTAIRE	15 000	0
TRAVAUX INTERIEURS HORS BATENT	10 500	0
ARTS DANS LA VILLE	10 000	32 105
ACQUI MATERIEL NON PEDAGOGIQUE	7 000	2 691
ERBA	6 558	0
ACQU MATERIEL PROTOCOLE	5 000	1 908
EGLISE ND ROSENDAEL	0	317 470
MAISON DE QUARTIER DU MERIDIEN	0	159 996
MEDIATHEQUES	0	86 727
LAAC RESTAUR & ACQUIS OEUVRES	0	18 840
BIBLIOTHEQUES ACQ MATERIEL	0	12 835
Total Culture	1 934 827	1 600 855

Quartiers solidarité santé	BP 2025	Reports
VAN EEGHEM	360 000	438 717
JARDINS FAMILIAUX ROSENDAEL	110 000	8 975
REPRISE CONCESSION ABAND	100 000	0
LEG POUR DESCARTES ET ROUX	110 900	0
CHP GHYVELDE DUNE AUX PINS	42 000	0
PLAN DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE	40 000	99 968
FABRIQUES INITIATIVES LOCALES	40 000	41 018
TRX MAISONS QUARTIERS	35 000	15 773
CIMETIERE GENERAL	20 000	4 431
PRO HABITAT ANCIEN	10 000	40 461
FLIU FOYER LOGEMENT D'URGENCE	0	1 507 324
MAISON DE QUARTIER TENTE VERTE	0	318 182
A TES COTES	0	25 000
Total Quartiers solidarité santé	867 900	2 499 850

Aménagements Urbains	BP 2025	Reports
AMENAGEMENTS DIVERS	250 000	297 358
ABORDS DES ECOLES	80 000	28 840
RACCORDEMENT ERDF	40 000	20 777
SIGNALISATION ET JALONNEMENT	30 000	13 012
PROJETS TECHNIQUES	10 000	486
PROJETS URBAINS	2 592	24 267
ECLAIRAGE PUBLIC	0	319 464
Total Aménagements urbains	412 592	704 204

SPORTS	BP 2025	Reports
COMPLEXE NAUTIQUE	1 630 000	22 782
STADE DES MARAICHERS VESTIAIRE	850 000	0
ZONE LICORNE	745 000	3 594 360
SALLE DE L'EUROPE	637 500	
STADE DE FLANDRES	232 000	0
SALLE DES SPORTS DE L'EUROPE	94 000	0
TRX EXTER DS EQUIPTS SPORTIFS	58 500	5 706
TERRAINS SYNTHETIQUES	50 000	119 964
MISE NV. EQPT SPORT.PLEIN AIR	48 800	27 449
TRX PISCINES	41 000	0
MATERIEL ACTMITES SPORTIVES	34 476	5 837
MATERIEL PEDAGOGIQUE	30 000	3 668
SALLE SPORT BORNAIS	25 000	0
TRX NON PEDAGOGIQUE HORS BATEN	20 400	29 154
PISCINE MARDYCK	0	63 555
PISCINE P ASSEMAN GENERAL	0	51 868
SPORT SANTE	0	18 492
PISCINE INTERCOM DK / ST POL	0	9 766
COMPLEXE SPORTIF DU FORT DE PS	0	5 160
Total Sports	4 496 676	3 957 761

Education Enfance	BP 2025	Reports
COUR RESILIENTE	540 000	93 890
CRECHE COLLECTIVE	400 000	0
DVLPT NTIC ECOLE	90 000	0
COURS D'ECOLE	60 000	0
TRX INTERIEURS NON PEDAGOGIQUE	60 000	0
RESTAURATION SCOLAIRE	30 000	4 866
ACQU MATERIEL NON PEDAGOGIQUE	30 000	424
MOBILIER SCOLAIRE	24 000	14 804
MATERIEL PEDAGOGIQUE	20 000	80
EQUIPEMENT GARDERIE PERISCOLAI	6 000	3 404
CONSEILS MUNICIPAUX D'ENFANTS	2 000	0
ECOLE MATERNELLE GLACIS NORD	0	296 994
PREAUX D'ECOLES	0	60 841
ECOLE KLEBER	0	49 036
ECOLE DU CARRE DE LA VIEILLE	0	46 425
DIVERS TRAVAUX ECOLES	0	14 028
ECOLE DE LA MER	0	13 872
ECOLE J FERRY	0	1 712
JULES VERNE	0	1 294
ECOLE CHATEAU D'EAU	0	360
FONDS D'INTERVENTION PEDAGOGIQ	0	13
Total Education Enfance	1 262 000	602 044

Economie Tourisme	BP 2025	Reports
AUBETTES PLACE DU MINCK	5 000	0
FISAC	0	3 188
OPAH	0	650
Total Economie Tourisme	5 000	3 838

Patrimoine	BP 2025	Reports
DVPT DE L'OUTIL INFORMATIQUE	985 200	563 908
MAINTENANCE PATRIMOINE	650 000	175 934
LOCAUX POLICE MUNICIPALE	380 000	0
RENOUVELLT MATERIEL CHAUFFAGE	350 000	65 272
TRAVAUX DE SECURITE	140 000	106 248
HOTEL DE VILLE BAT CENTRAL	100 000	7 464
CLOCHES DESENFUMAGE	90 000	29 607
MAIRIE PTE-SYNTHE	90 000	0
MOBILIER ADMINISTRATIF	82 000	82 152
RELOCALISATION DES SERVICES	75 000	207 165
MATERIEL POLICE MUNICIPAL	75 000	38 707
ACQU MATERIEL D'INCENDIE	71 000	17 552
VIDEO PROTECTION	60 000	272 769
ASCENSEURS	60 000	100 166
CONDITIONS TRAVAIL CHSCT	50 000	9 375
ATELIERS	22 000	10 816
TELEPHONE PORTABLE	20 000	2 979
ECHAFAUDAGES	20 000	0
MATERIEL COMMUNICATION	8 000	2 156
ONDULATEUR MAIRIE	8 000	0
MATERIEL D'ENTRETIEN	7 000	9 424
HOTEL DE VILLE ROSENDAEL	0	60 588
VEHICULES MUNICIPAUX	0	25 170
RESEAU CABLE INFORMATIQUE	0	12 542
MATERIEL HYGIENNE ET SANTE	0	4 833
MAIRIE DE MALO	0	2 544
<i>Total Patrimoine</i>	<i>3 343 200</i>	<i>1 807 371</i>

Environnement	BP 2025	Reports
JEUX URBAINS REPAR MISES NORME	430 000	170 990
AMENAGT ESPACES DE PROXIMITE	380 000	286 422
NPNRU EQUIPMT PUBLIC BANC VERT	250 000	2 653 172
PARC JARDIN FORT PTTE SYNTHE	100 000	18 728
PARC COUELLE	80 000	0
RENOUVELLT DU MATERIEL	61 000	38 089
ACCOMP CUD ESPACES VERTS	60 000	46 409
PLANTATIONS	60 000	726
ESPACES DE QUARTIERS DK SUD	50 000	47 076
MOBILIER URBAIN	50 000	37 028
PLAN PLACES ET PLACETTES	50 000	32 551
POINTS D'ARROSAGE	40 000	32 048
AUTRES PARCS ET JARDINS	40 000	5 880
MOYENS AUTRES QUE TECHNIQUES	34 000	36 174
ESPACES DE QUARTIERS PTTE SYNT	30 000	31 394
ESPACES DE QUARTIERS MALO	30 000	29 491
ESPACES DE QUARTIERS ROSENDA	30 000	26 589
ETUDES TECHNIQUES EXTERNALISEE	25 000	20 368
FLEURISSEMENT GENERAL	15 000	7 797
ENGINS TECHNIQUES MUNICIPAUX	0	915 603
PARC DU VENT ESPACE DUNAIRE	0	18 244
SQUARE BOUCHONNIERS	0	16 140
PAVOISEMENT	0	9 893
PLACE VERRIELE	0	8 054
FONDS DE TRAVAUX URBAINS	0	2 656
REAMENAGEMENT DIGUE	0	2 228
<i>Total Environnement</i>	<i>1 815 000</i>	<i>4 493 749</i>

ADMINISTRATION GENERALE	BP 2025	Reports
ACI - INVESTISSEMENT	1 291 472	0
TRAVAUX DIVERS AVANT CESSIION	200 000	7 683
ISOLATION EQUIPEMENTS SPORTIFS	175 000	66
DIVERS	168 825	
TRAITEMENT AMIANTE	125 000	3 442
CLIMATISATION	85 000	390
MARDYCK	56 000	90 156
ACCESSIBILITE EQUIPTS PUBLICS	42 000	65 442
SUBVENTION EQUIPEMENT	39 100	0
TELEGESTION DES CHAUFFERIES	35 000	0
FRANCHISE ASSURANCE	30 600	91 028
ANNONCES INSERTIONS	25 000	8 040
ECONOMSEURS D'EAU	25 000	0
TELEGESTION DES BATIMENTS	20 000	0
SECURITE CHAUFFERIE	10 000	11 798
RESERVE FONCIERE BATIE	6 003	0
RESERVES FONCIERE NON BATIE	6 000	0
ISOLATION ECOLES	0	44 348
RENOVATION CHAUFFERIE	0	3 256
SUBVENTIONS EQUIPEMENT	0	1 335
<i>Total Administration générale</i>	<i>2 340 000</i>	<i>326 985</i>

Les Dépenses d'équipement (hors NPNRU) représentent pour **SAINT-POL-SUR-MER** en BP 2025 à 3 257 305 €. les reports de crédits s'élèvent à 1 213 798 €.

Education Enfance	BP 2025	Reports
LOCAUX ASSOCIATIFS REPUBLIQUE	74 000	0
ECOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE	57 500	0
RESTAURANT MUNICIPAL DANIEL IMBERT	5 000	0
HALTE GARDERIE BROUTIN	170 000	0
ECOLE MATERNELLE KERGOMARD	328 500	0
GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES	12 500	0
GROUPE SCOLAIRE COPERNIC	12 500	0
GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE	671 000	0
GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE	225 000	0
GROUPE SCOLAIRE V HUGO ET CENTRE M	3 000	0
GROUPE SCOLAIRE VANCAU	30 000	0
GROUPE SCOLAIRE LANGEVIN	41 000	0
CENTRE AERE VANCAU	37 000	0
MATERIEL NON PEDAGOGIQUE	0	15 883
ECOLES MATERNELLES	0	172 134
ECOLES PRIMAIRES	0	36 552
MOBILIER SCOLAIRE	0	5 195
<i>Total Education Enfance</i>	<i>1 667 000</i>	<i>229 765</i>

Aménagement urbain Environnement	BP 2025	Reports
MATERIELS TECHNIQUES	370 000	0
MOBILIERS URBAINS	110 000	0
AMENAGEMENT CITY STADE	110 000	0
ECLAIRAGE PUBLIC	3 305	0
ECLAIRAGE PUBLIC	0	66 423
FRAIS D ETUDES	0	50 771
NPNRU PROGRAMMATION CONDUITE	0	34 904
VEHICULES MUNICIPAUX	0	207 225
MOBILIER URBAIN	0	14 445
AMENAGEMENT EXTERIEUR	0	72 327
Total Aménagements Urbains Environnement	593 305	446 095

Administration générale Patrimoine	BP 2025	Reports
AMENAGEMENT REFECTION VOIRIES	130 000	0
VIDEO PROTECTION	20 000	0
POLE ADMINISTRATIF	381 000	0
BEFFROI	100 000	0
ADMINISTRATION FERME MARCHAND	60 000	0
MATERIEL DE BUREAU	5 000	
VIDEO SURVEILLANCE	0	82 522
ACCESSIBILITE BATIMENTS SP	0	18 240
MATERIEL INFORMATIQUE	0	14 770
MOBILIER MAIRIE	0	1 562
MATERIEL SERVICE TECHNIQUE	0	54 348
MATERIEL COMMUNICATION	0	2 712
LOGICIELS	0	2 091
REFECTION DE BATIMENT	0	312 039
Total Administration générale Patrimoine	696 000	488 284

Culture	BP 2025	Reports
MEDIATHEQUE	35 000	0
ACADEMIE DE MUSIQUE	46 500	0
BATIMENTS CULTURELS	13 500	
INSTRUMENTS DE MUSIQUE	0	1 724
MATERIEL PEDAGOGIQUE	0	132
Total Culture	95 000	1 856

Sports	BP 2025	Reports
SALLE DE SPORT THOMAS	5 000	0
SALLE DE SPORT POLE ADMINISTRATIF	32 000	0
COMPLEXE SPORTIF FERME MARCHAND	52 000	0
MATERIELS DE COMMUNICATION	20 000	0
CENTRE ROMAIN ROLLAND	67 000	0
CENTRE JEAN COCTEAU	30 000	0
MATERIEL SPORTIF	0	47 797
Total Sports	206 000	47 797

Les Dépenses d'équipement représentent pour **FORT-MARDYCK** BP 2025 à 2 550 500 €, les reports de crédits s'élèvent à 531 583 €

Enfance Education	BP 2025	Reports
RESTAURATION COLLECTIVE	2 400 000	490 519
ECOLE AMIRAUTE	80 500	510
ECOLE JEAN JAURES	6 000	1 403
ECOLE	6 000	0
ECOLE ROGER SALENGRO	0	764
Total Enfance Education	2 492 500	493 197

Administration générale Patrimoine	BP 2025	Reports
ACQ. MATERIELS ATELIERS	16 000	0
VIDEOPROTECTION	7 500	0
SALLE DES FETES	6 000	0
MAT. INFORMATIQUE FORT MARDYCK	4 000	0
ANNONCES ET INSERTION	2 000	0
ACQUISITION MATERIEL	2 000	0
VOIRIE	0	4 538
HOTEL DE VILLE FORT MARDYCK	0	2 355
PLAN ENERGIE	0	5 438
Total Administration générale	37 500	12 331

Culture	BP 2025	Reports
POLE ARTISTIQUE	1 100	0
MAISON DE LA MUSIQUE	500	1 340
Total Culture	1 600	1 340

SPORTS	BP 2025	Reports
STADE DE FORT MARDYCK	12 200	11 128
SALLE DE SPORT	0	8 253
Total Sports	12 200	19 381

Aménagement Urbains Environnement	BP 2025	Reports
ACQ. MOBILIERS URBAINS	6 000	0
Total Aménagements Urbains Environnement	6 000	0

Quartiers solidarité santé	BP 2025	Reports
MAISON DE QUARTIER	700	0
ESPACE ENFANCE FAMILLE	0	5 334
Total Quartiers solidarité santé	700	5 334

3 ■ L'affectation des résultats 2024

SECTION FONCTIONNEMENT	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	12 239 559,66
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	4 000 000,00
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À LA CLÔTURE	16 239 559,66

Montants Réalisés 2024	
DF	146 037 393,67
RF	157 276 953,23
DI	47 896 473,16
RI	43 687 976,38

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 4 208 496,78
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	10 096 227,86
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT À LA CLÔTURE	5 887 731,08
APUREMENT DU 1069	- 147 497,72
	5 740 233,36

BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	
DÉPENSES	17 742 037,70
RECETTES	7 897 357,41
	- 9 844 680,29
RECETTES	- 4 104 446,93

Il vous est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit :

16 239 559,66 €

10 739 559,66 €

Affectés à la section d'investissement en report à nouveau (1068)

5 500 000,00 €

Affectés à la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement (002)

Il vous est proposé d'affecter le résultat d'investissement cumulé comme suit :

5 740 233,36 €

Affectés à la section d'investissement en report à nouveau (001)

Le résultat de fonctionnement cumulé (16 239 559,66 €) vient s'ajouter au résultat de la section d'investissement (+ 5 740 233,36 €) pour le financement des reports intégrés au BP (- 9 844 680,29 €).

L'excédent cumulé est affecté en section d'investissement à hauteur de 10 739 559,66 € + 5 740 233,36 € (16 479 793,02 €) et 5 500 000 € sont affectés en fonctionnement en report à nouveau.

L'excédent d'investissement sert donc à financer à la fois les projets prévus en 2025 et 2,7 M€ sont réservés pour les projets 2026 et suivants.

FDR : 12 135 112,73 €



UN BUDGET 2025 AMBITIEUX ET RESPONSABLE

L'année 2025 devra nous permettre, dans le cadre contraint évoqué, de poursuivre la mise en œuvre des actions autour des trois grands axes du projet de mandat :

- Une ville attractive pour tous
- Une ville plus innovante
- Une ville plus humaine et attentive à chacun

4

A - UNE VILLE ATTRACTIVE POUR TOUS

Pour que notre ville soit attractive pour tous, les actions à poursuivre doivent conduire à...

■ Des commerces attractifs pour tous et qui se développent

Le centre-ville de Dunkerque va poursuivre sa métamorphose en 2025 pour constituer un cœur dynamique pour toute l'agglomération.

De nouveaux commerces continuent à s'implanter en cœur de ville, avec un taux de vacance qui reste inférieur à celui des communes de taille équivalente, mais aussi au sein des centralités de quartier.

Ces résultats encouragent la commune à poursuivre son accompagnement au développement des commerces par une politique de soutien financier et en termes d'ingénierie (Foncière, soutien aux unions commerciales...). La création d'une mission Commerce au sein des services municipaux permet d'offrir aux acteurs locaux un guichet unique pour dialoguer avec les services municipaux. De même, la relance, en 2024, de l'office du commerce en lien permanent

avec le monde commerçant à l'échelle du Grand Dunkerque se poursuivra en 2025, via le soutien aux initiatives locales, mais également à travers la promotion du dialogue et l'échange avec les acteurs du commerce de proximité.

Les opérations d'aménagement menées doivent aussi permettre le développement de nouvelles surfaces commerciales idéalement situées et attractives comme sur le site de la Banque de France ou l'opération des Docks de la Marine.

L'ouverture des halles marchandes, dites des Sœurs Blanches, cours François-Bart, permettra de conforter l'offre de commerces de bouche, de ventes directes de producteurs et de petite restauration, en complémentarité avec le marché des mercredis et samedis désormais repositionné. Halle couverte sur 1 050 m² de surface avec 44 étals dédiés aux produits alimentaires, prioritairement issus de l'agriculture

locale, bruts ou transformés, elle constituera un véritable lieu de convivialité. Exemple en matière de gestion de la ressource et de réduction des consommations, le bâtiment des halles a effectivement été conçu dans l'esprit du territoire « neutre et intelligent à horizon 2030 ».

Une riche programmation d'événements et d'animations commerciales rythmera l'année. Outre les animations traditionnelles telles que les Gigapuces, les braderies de Malo ou du centre-ville, les fêtes de quartier, les animations estivales, la foire d'hiver et Dunkerque la Féérique, notre commune célébrera cette année l'anniversaire de la libération de Dunkerque et accueillera une étape du Tour de France cycliste et les Voiles de légende, événement exceptionnel dont les retombées économiques profiteront au commerce local.

Une nouvelle stratégie de promotion digitale sera proposée aux commerçants locaux afin de promouvoir et développer leurs activités.

■ Du logement pour tous et partout

Des logements neufs pour les Dunkerquois et les habitants qui nous rejoignent

Si les 20 000 nouveaux emplois directs dans l'industrie bénéficieront d'abord aux demandeurs d'emploi du territoire, de nouveaux habitants seront également accueillis.

Le défi est connu : répondre aux besoins des 9 000 demandes de logements sociaux actuelles et offrir 3 000 logements supplémentaires pour construire au total 12 000 nouveaux logements en moins de 10 ans, sans utiliser de terres agricoles ou naturelles, en mobilisant les friches, délaissés urbains ou espaces de stationnement sans usage. Dans ce contexte, la ville centre de Dunkerque devra y prendre toute sa part et construire au moins la moitié des logements prévus.

La convention Territoire Engagé pour le Logement vient consolider la dynamique partenariale engagée depuis longtemps et qui permet une mobilisation exceptionnelle de moyens de la collectivité, des bailleurs sociaux et de l'État. Elle prévoit en particulier la construction de 3 000 logements en cœur d'agglomération, à Dunkerque.

Cette convention a été l'occasion pour la Ville de Dunkerque de réaffirmer sa volonté que 40 % des nouveaux logements soient des logements sociaux pour permettre des parcours résidentiels adaptés aux ressources de chacun et aux évolutions de chaque ménage. Des logements pour les jeunes et les personnes en mobilité professionnelle seront également conçus. Ils se concrétiseront avec la même exigence de qualité que les logements de la résidence Nadia Farissi qui a été récemment inaugurée, et qui permet de donner des conditions de vie dignes à des personnes à faibles revenus,

D'autres projets prendront forme en 2025 :

- le renouveau du Môle 2 avec la livraison au dernier semestre 2024 du bâtiment-cœur d'Eura-énergie et le démarrage des travaux d'un programme de bureaux et des locaux de production de Grain de Sail,
- la transformation de l'ancienne station-service d'Oil France en site de formation, avec l'arrivée de Campus Pro,
- des réflexions sur le Môle 1 pour renforcer son attractivité et son usage,
- des projets en réflexion sur l'ancien site SRD désormais dépollué et prêt pour une nouvelle vie comme sur le Noort Gracht,
- le pôle loisirs dans le secteur Gare.



en recherche d'emploi, en retraite ou en emploi.

Des logements seront aussi construits dans tous les quartiers, avec par exemple :

- de nombreux démarrages de travaux de logements sociaux ou mixtes en Basse-Ville : boulevard Victor Hugo avec FOH, pour le Foyer des Salines sur le site ex-Cuir Center, sur le site de l'ancienne gendarmerie avec Partenord Habitat ou encore l'opération Phoenix portée par Tisserin Promotion,
- le dévoilement au printemps 2025 des projets de logements de la pointe des Alliés qui viendront en continuité des opérations du Grand Bleu et Hoya,
- l'opération de logements des Docks de la Marine dont la construction devrait débuter en 2025 pour 126 logements,
- des résidences mobilité au Môle 1 et à proximité du boulevard Simone Veil, à Saint-Pol-sur-Mer. La commune travaille en parallèle à faire émerger d'autres projets de résidences mobilité pour accueillir à proximité des lignes de bus chronos les personnels en charge la construction ou de la maintenance des nouvelles usines.

La rénovation des logements sociaux concernera aussi les plus vulnérables :

- la rénovation du FLIU (Foyer Logement Intercommunal d'Urgence) est engagée depuis le début de l'automne 2023 et sera livrée au printemps 2025 pour accueillir dignement les personnes sans domicile fixe,
- le foyer des Salines, propriété de l'Association des Paralysés de France, verra sa reconstitution s'engager en Basse Ville sur l'ancien site des ambulances Naels, offrant demain un cadre de vie très qualitatif à 42 résidents ; après la résidence Nadia Farrissi livrée en 2024, le site Leylandi - autre résidence sociale - voit sa restructuration s'engager et ce, de manière ambitieuse,
- les travaux pour la construction d'un centre maternel, les Moussaillons, permettant d'accueillir 15 jeunes mères isolées débuteront en 2025 dans le quartier du Grand Large.



Des logements rénovés pour améliorer le confort des Dunkerquois

Le pari de l'habitat ne serait pas réussi sans un travail pour remettre sur le marché les logements vacants, aider les propriétaires de passoires énergétiques à réhabiliter leur logement pour leur propre usage et pour développer le parc locatif privé sur notre territoire.

La Communauté urbaine de Dunkerque a engagé et va développer de nombreux dispositifs dont bénéficiera la commune de Dunkerque. En particulier, le programme dédié aux copropriétés du centre-ville continue à se déployer, avec des premiers travaux qui ont été engagés en 2024 et plusieurs opérations, validées dans leur financement par la Communauté urbaine de Dunkerque et l'État, débuteront en 2025, essentiellement dans les îlots de la reconstruction.

Ces dispositifs incitatifs viennent en complément de conseil, et le cas échéant, de coercition, du service commun d'hygiène et de santé qui lutte contre les marchands de sommeil. S'investissant fortement à Saint-Pol-sur-Mer depuis deux ans, les résultats sont probants.

Ainsi, le dispositif d'autorisation préalable à la mise en location, couramment dénommé permis de louer, qui a fait ses preuves sera étendu à une partie des secteurs quartiers Soubise, Basse-Ville et Gare.

Cette exigence de rénovation énergétique, et globalement d'amélioration du patrimoine bâti, est aussi portée par la

municipalité auprès des bailleurs. La Ville et la Communauté urbaine ont obtenu des bailleurs sociaux la rénovation de quartiers qui ne sont pas concernés par des financements exceptionnels d'État, en particulier les quartiers des Glacis et Tente Verte-Moulin - Schumann dont les projets ont été présentés aux habitants et qui se concrétiseront dans les années qui viennent.

Aux Glacis, les travaux de réhabilitation débuteront en juin 2025 dans le parc de Partenord Habitat. 569 logements, répartis dans neuf résidences, seront réhabilités à cette occasion. Chaque logement fera l'objet de 120 000 € de travaux pour une remise à neuf totale. À terme, les 1 149 logements de Partenord Habitat aux Glacis feront l'objet d'une rénovation énergétique. 30 garages seront aussi construits à cette occasion.

Les travaux de rénovation de la résidence Bergson appartenant à Flandre Opale Habitat débuteront, quant à eux, en septembre 2025.

Si la démolition d'une partie de la résidence Schumann a été engagée en 2024, 36 autres logements de cette résidence vont bénéficier d'une rénovation énergétique ambitieuse leur permettant d'atteindre la classe énergétique B. 38 logements seront aussi construits sur les sites démolis et sur des espaces délaissés du quartier, avec 26 logements avec des entrées individuelles.





■ Un centre-ville animé et divertissant, où il fait bon vivre

Notre centre-ville n'est pas que commerçant ; c'est aussi un cœur battant en termes de culture et de divertissement.

Le pôle gare, pôle d'attractivité qui concentrera une offre de loisirs renouvelée, connaîtra, en 2025, une année d'études opérationnelles avant l'enclenchement des travaux à l'automne 2026 :

- les travaux, quai et place de l'Île Jeanty, seront mis en œuvre pour accueillir le parking provisoire de la gare SNCF,
- le centre de santé intercommunal dont les travaux débiteront en 2025 dans l'ancien foyer SNCF, permettant d'accueillir des médecins et autres professions paramédicales,
- la passerelle qui reliera le pôle bus de la gare à l'Île Jeanty voit ses études techniques se poursuivre en vue d'une livraison en 2028, en même temps que les autres équipements du pôle,
- les études de maîtrise d'œuvre du Boréal se poursuivront en 2025 et le permis de construire sera déposé et instruit,
- la DSP concernant le casino sera menée à bien pour avoir un délégataire apte à construire, pour le compte de la commune, un nouvel établissement connecté au centre-ville et aux transports publics,
- IMAGI PARK, qui rassemble diverses activités de loisirs dont un bowling, verra aussi son permis de construire instruit pour un démarrage de travaux au premier semestre 2026.

Ce centre-ville accueille et accueillera aussi à nouveau de l'activité avec :

- l'installation de Campus Pro sur le site de l'ancienne station-service du Jeu de Mail,
- l'engagement des travaux de l'opération quai de Leith II et Turbine II. Dans les deux cas, les bureaux des opérations initiales sont tous loués et la demande pour la suite est importante,

- la réalisation d'espaces de co-working en complément de programme immobilier, comme dans le cas de l'opération qui sera mise en œuvre sur le site ex-Ediprim,
- la construction du bâtiment de production de Grain de Sail sur le site du Môle 2 qui s'engagera aussi en 2025.

La rénovation des façades, grâce aux aides financières du Programme communal de rénovation obligatoire, se poursuit sur plusieurs axes du centre-ville du boulevard



Alexandre III à la rue Thiers. Les premières opérations d'amélioration thermique de copropriétés du centre-ville devraient aussi permettre de dynamiser ce parc de logements.

Le programme de rénovation des rues et des espaces publics qui ne l'ont pas été lors de l'opération DK+ de mobilité se poursuit et s'achèvera en 2025 : après les rues Poincaré, Thévenet et des Sœurs Blanches, viendra le cours François-Bart. Tous ces aménagements donnent plus de places aux piétons et aux cyclistes, sont apaisés et très fortement végétalisés : ils forment de nouveaux écrans pour l'activité commerciale, les terrasses, les animations ou la déambulation. En témoignent les nombreuses activités qui se tiennent place Jean-Bart et dans les rues du centre-ville, que ce soit au printemps et lors des festivités de Dunkerque « la Féerie ». Le programme d'animations se poursuivra en 2025 pour faire vivre des moments exceptionnels à tous les Dunkerquois.

En 2025, outre les commémorations du 85^e anniversaire de l'opération Dynamo et du 80^e anniversaire de la libération de Dunkerque, c'est l'accueil de la 3^e étape du Tour de France et des Voiles de légendes du 10 au 13 juillet qui constitueront des rendez-vous marquants pour la cité.

Comme toujours, elles seront concertées avec les commerçants réunis au sein de l'Office du commerce et qui, pour beaucoup, sont désormais adhérents de l'APACAD, l'association des commerçants qui font vivre le centre-ville, et progressivement les quartiers, avec le soutien de la Ville.

Enfin, la fréquentation en hausse de Dunkerque la Féerie en 2024 (300 000 visiteurs au marché de Noël, 40 000 spectateurs pour la parade et plus de 77 000 visiteurs pour



le château du père Noël), sera de nouveau attendue pour l'édition 2025-2026 par tous les habitants. Grâce aux animations qui se déroulent sur cinq semaines (château du père Noël, parcours aux merveilles, marché de Noël...), la Ville renforce là son attractivité.

■ Des quartiers qui se transforment



Les quartiers en rénovation urbaine poursuivent leur mue :

- Au Banc Vert, après la livraison de L'Alliance qui confère une centralité au quartier et la démolition des équipements vétustes (ancienne maison de quartier, anciennes écoles Giono et Meurisse), les travaux de création d'un parc s'engageront en 2025. Un espace sportif sera aussi reconstitué. La résidence Creuse va être prochainement démolie et des logements individuels seront reconstruits sur son emprise.

- À l'Île Jeanty, les travaux préparatoires « Plaine du Bunker » vont s'engager en vue de requalifier l'ensemble et de reconstruire de nouveaux logements. La reconstruction du foyer des Salines s'est quant à elle engagée en Basse Ville sur le site Cuir Center.
- À Guynemer - Jean-Bart, la réhabilitation/résidentialisation de 508 logements, avec la mise en œuvre de travaux représentant près de 100 000 euros par logement, est bien engagée. Ces travaux vont au-delà de la simple remise à niveau des logements, et permettront.

à terme, une réelle montée en qualité d'habiter : confort thermique niveau BBC, raccordement au réseau de chauffage urbain, création d'espaces extérieurs privés, renaturation, stationnement résidentielisé, embellissement des parties communes et privatives... Une première phase de réhabilitation a démarré fin 2024 par la réhabilitation des logements de courtoisie.

Le coût de l'opération de réhabilitation des résidences Guynemer - Jean-Bart s'élève ainsi à plus de 50 Millions € HT.

Par ailleurs, la déconstruction de 389 logements permettra à la fois la refonte du grand ensemble en petites unités résidentielles et la construction de logements neufs avec un béguinage de 24 logements.

L'ensemble des déconstructions de la résidence Guynemer a été réalisé, soit 243 logements. Une seconde phase de déconstruction sera réalisée en 2025 pour les résidences Petit Jean-Bart et Grand Jean-Bart.

Enfin, la conception du nouveau groupe scolaire Copernic a été engagée avec le lancement d'un concours qui permettra de dévoiler cette année le projet et d'engager des travaux de construction dès 2026 pour permettre aux jeunes saint-polois d'étudier dans les meilleures conditions.

- Des travaux de réhabilitations de logements et de constructions neuves s'engageront cité des Cheminots. 14 logements seront par exemple réhabilités par la SPAD avant d'être cédés à un bailleur social.

- À l'articulation des quartiers Guynemer - Jean-Bart et Cheminots, le projet du Médicentre a pour enjeu de faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé au plus près du quartier prioritaire. Il permettra, entre autres, d'améliorer la qualité de soin et d'accueil pour la population, et ainsi de lutter contre le renoncement aux soins, trop fréquent au sein de la population saint-poloise, d'une superficie de 998 m², pour un coût de 3 316 000 € TTC, il sera livré en septembre 2025.

- À Carnot - Dolet, ce sont les travaux de résidentialisation qui se préparent avec un objet de démolition des espaces dégradés en entrée de site avant la fin de l'année 2025 ; les travaux sont en cours pour accueillir l'antenne de distribution des Restos du Cœur dans un site plus adapté.



■ Une station balnéaire qui conforte son renouveau

Le renouveau de notre station balnéaire passe par quatre piliers :

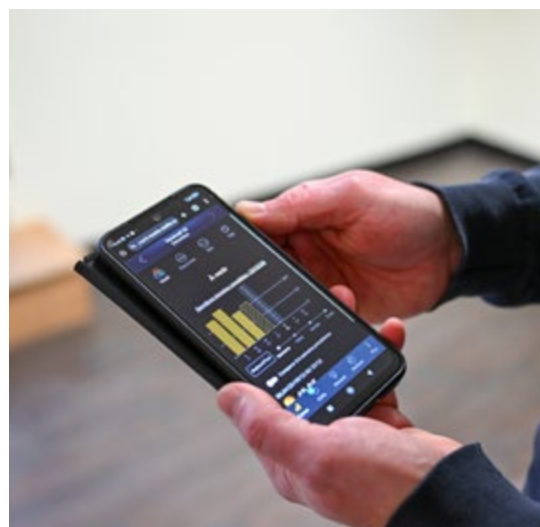
- des activités estivales toujours plus variées et attractives, avec des services adaptés. Ainsi, après un nouveau poste de secours, la digue et ses utilisateurs bénéficient de toilettes publiques sous le Kursaal, adaptées et correctement dimensionnées qui sont très appréciées des Dunkerquois,
- une nouvelle offre de logements et d'hébergement adaptés ; cela sera particulièrement le cas avec le projet

de la Pointe de Alliés. Les travaux d'aménagement débiteront dès 2025. Dans la poursuite des opérations de logements Grand Bleu et Hoya qui ont vu débiter leurs travaux, d'autres programmes seront dévoilés permettant de prolonger la ville,

- la rénovation de la digue est presque aboutie : elle sera parachevée en 2025 par la pose de tous les nouveaux bancs et le renouvellement des barrières,
- un environnement préservé dans les parties non urbanisées, en particulier au sein du parc du Vent.

B - UNE VILLE PLUS INNOVANTE

Pour que notre ville soit toujours plus innovante, il paraît nécessaire de continuer à...



■ Concilier protection de notre environnement et économies pour tous

À l'échelle de la Communauté urbaine de Dunkerque, fort des acquis et du succès du bus gratuit, le programme éco-gagnant permet aux habitants tout à la fois de protéger leur environnement et de gagner en pouvoir d'achat (programmes Éco-Habitat, plan Vélo+, aides à la réduction des déchets et à la consommation d'eau...). Notre territoire a aussi été reconnu comme faisant partie des 100 villes européennes exemplaires dans l'engagement vers la neutralité carbone : la commune de Dunkerque y prend bien entendu toute sa place.

Le contexte actuel de coût de l'énergie confirme le bien fondé et la nécessaire poursuite du travail mené par la commune pour améliorer les performances et l'entretien de son patrimoine bâti : accentuer le programme d'isolation des bâtiments, changer les dispositifs de production de chaleur les plus obsolètes et développer les énergies renouvelables. En 2025, par exemple, la toiture de l'école des Glacis sera isolée, l'éclairage de la salle de sports Dumez renouvelé et passé en LED et la rénovation énergétique des tennis du complexe Claude Prouvoyeur arrivera à son terme.

En 2025, cette transition énergétique va plus particulièrement se concrétiser par le développement de boucles d'autoconsommation électrique dans le secteur des Môles et à Rosendaël, permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables sur notre patrimoine.

La commune s'est aussi lancée avec la Communauté urbaine de Dunkerque dans le « défi - 10 % », programme porté par le ministère de la transition écologique pour réduire de 10 % les consommations d'eau potable et mieux récupérer l'eau de pluie. Des actions concrètes se mettront en place en 2025. Il s'agit de poursuivre le travail déjà engagé avec des systèmes de récupération de l'eau pluviale dans les mairies de quartier de Rosendaël et de Malo-les-Bains ou avenue de la Mer pour le nettoyage des rues, ou encore avec la pose de pommeaux de douche connectés.

En parallèle, l'optimisation du patrimoine communal se poursuit afin de regrouper dans des locaux plus récents les services à la population et de céder ou de mettre à bail les biens qui n'ont plus d'intérêt direct pour assurer un service public. Parmi les projets concrets qui verront le jour en 2025, on peut citer la relocalisation de la mairie de quartier de Dunkerque-Centre au sein de l'hôtel de ville afin de libérer un bâtiment très énergivore rue Faulconnier ou encore les travaux qui seront réalisés au centre technique municipal et à Tribut pour accueillir les équipes techniques dans de meilleures conditions.

Enfin, dans le cadre du projet d'administration coconstruit avec les agents et validé en 2023, le plan d'administration éco-exemplaire, commun avec la Communauté urbaine de Dunkerque, a pris un nouvel essor avec l'engagement d'actions concrètes et rapides.

Les travaux de renouvellement du parc d'éclairage public de la commune se poursuivront en 2025, désormais sous maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine de Dunkerque, en accompagnement des projets d'aménagement des espaces publics avec la mise en place de sources lumineuses LED et un système permettant une gradation de l'éclairage au cours de la nuit pour être au plus près des besoins réels et limiter fortement nos consommations énergétiques.

Le tri dans l'espace public va passer de l'expérimentation au déploiement avec la pose de 860 dispositifs de tri dans l'espace public en 2025 et 2026. Il s'agit de poursuivre le travail mené avec la refonte du tri des déchets. Les habitants de Dunkerque sont d'ailleurs, dans ce domaine, de plus en plus exemplaires dans leur respect des consignes ou encore dans l'acquisition de kits « mulching » ou la mise en place de composteurs individuels. Pour compléter ce développement, une station de tri sécurisée expérimentale, permettant de déposer ses cartons, ses piles ou ses ampoules, avec un système de badgeage, sera implantée à Rosendaël.

■ Moderniser des services et des équipements tournés vers l'avenir et vers les besoins réels des habitants, pour relever les défis du XXI^e siècle

Dans le même esprit que la B!B et de son succès, la ville repense ses équipements afin :

- d'adapter leur cadre aux nouvelles attentes de la population et aux besoins des Dunkerquois d'aujourd'hui et de demain,
- de réfléchir à des lieux plus flexibles et plus partagés qui invitent les différents acteurs à passer d'une logique de guichet à un accompagnement bienveillant et davantage individualisé des habitants,
- d'optimiser les surfaces de locaux, car les premières économies d'énergie sont celles que l'on réalise en réduisant les surfaces bâties et en mutualisant les usages.



Projet emblématique de cette démarche, l'Alliance au Banc Vert regroupe désormais les élèves des écoles Meurisse et Giono ainsi que les usagers de la maison de quartier. Ce projet d'ensemble a été conçu avec les équipes de l'Éducation nationale et de la maison de quartier ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires concernés, pour offrir un équipement innovant où les espaces sont partagés et où les habitants trouveront des propositions quel que soit leur âge. Ce lieu dispose de deux cours d'école, fortement végétalisées et conçues en continuité avec le nouveau parc qui sera créé, dès 2025, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier du Banc Vert.

Dans les mêmes locaux, la nouvelle cuisine centrale produit 600 repas en circuit court. Les enfants bénéficient de repas de qualité au sein de leur école. Tous les marchés de la restauration scolaire de Dunkerque ont été renouvelés en privilégiant les fournisseurs locaux.

À Malo-les-Bains, la rénovation des tennis du complexe Claude Prouvoyeur s'achèvera en 2025 et un équipement sobre énergétiquement sera disponible pour tous les sportifs adeptes de jeux de raquettes. On peut noter que les tennis de Tribut ne seront pas oubliés avec une réfection de la toiture.

Aux Glacis, la commune accompagnera le mouvement de rénovation du quartier en refaisant et isolant la toiture de la crèche des Tous Petits.



À Rosendaël, le terrain de football des Maraîchers ainsi que le parking du stade seront renouvelés pour permettre aux sportifs une meilleure pratique. Après le terrain de football américain, c'est un terrain de boule lyonnaise qui sera aménagé.

Mais, c'est bien à Fort-Mardyck que se dérouleront les travaux les plus ambitieux de 2025 avec la construction de la restauration scolaire tant attendue par les petits Fort-Mardyckois. Ils pourront déjeuner en 2026 dans un bâtiment élégant, bien isolé et très lumineux.

Par ailleurs, plusieurs projets majeurs sont en cours d'étude pour des débuts de travaux à deux ou trois ans, en particulier dans le domaine culturel :

- le projet des réserves muséales a été attribué et sera dévoilé prochainement. Les études techniques se poursuivent pour un engagement des travaux à l'horizon 2026,
- le projet architectural de la Maison de la musique, du théâtre et de la danse sera arrêté en 2025. Les travaux pour relocaliser les services occupant le site Lamartine seront engagés en 2025 et la concertation se poursuivra,
- dans le champ des activités solidaires, c'est le tiers-lieu du 70 rue de Lille qui verra son projet arrêté et son occupation transitoire se poursuivre. Le projet architectural fait actuellement l'objet d'un concours,
- enfin, le projet de déchèterie-ressourcerie de Rosendaël, futur emblème de la politique de valorisation des déchets de notre territoire, voit ses études avancer et sera présenté en 2025 aux habitants et à ses utilisateurs.

Enfin, après les écoles Porte d'eau, Kléber, Banc Vert en 2024, l'école Péguy-Jaurès bénéficiera en 2025 des atouts d'une cour d'école résiliente adaptée aux enfants.

Il s'agit d'autant de projets nécessaires au développement exceptionnel de notre territoire, qui permettent de moderniser notre offre de services dans des domaines variés.





■ Pour la réussite éducative de tous les enfants par la poursuite de l'objectif du zéro échec scolaire

Dunkerque a fait de l'éducation une priorité et construit dans ce cadre une politique éducative ambitieuse de la petite enfance à l'enfance qui passe par la lutte contre les inégalités et l'échec scolaire. Dans ce cadre, des projets innovants ont été mis en œuvre comme les classes vacances, les classes bonus visant au « zéro échec scolaire » et l'enseignement bilangue en anglais en maternelle et en élémentaire de la grande section au CE1.

Cette ambition de réussite éducative a été portée à l'échelle du Grand Dunkerque et concerne totalement les communes associées de Saint-Pol-sur-Mer et de Fort-Mardyck, notamment au titre de la feuille de route de coopération renforcée, adoptée en novembre 2023.

Les classes vacances toujours entièrement gratuites pour les familles, se poursuivront à chaque période de congés scolaires (sauf en fin d'année). Ses objectifs : renforcer la préparation des enfants (du CP au CM2) pour la rentrée scolaire, permettre aux élèves fragiles de reprendre confiance, et proposer des activités de loisirs et de découvertes locales de qualité.

Les classes bonus sont déployées dans toutes les écoles de la ville. Elles se poursuivront en 2025. Ce dispositif d'accompagnement aux devoirs et de soutien scolaire entièrement gratuit pour les élèves de classe élémentaire, est animé par des enseignants rémunérés par la ville, en petits groupes et pendant une heure après la classe.

Par ailleurs, dans le cadre de la réussite éducative et de l'ouverture sur le monde, la Ville expérimente avec l'Éducation nationale l'enseignement bilangue anglais dans sept écoles de la ville pour les grandes sections d'écoles maternelles et primaires : le déploiement aux CE1 s'effectuera à la rentrée de septembre 2025. Cette expérimentation permet aux élèves de bénéficier en moyenne d'un quart de leur temps d'école en anglais avec la présence en classe de deux personnes qui assurent soutien et coanimation des ateliers en anglais. Les ATSEM et les animateurs participent également à ce projet.

Pour finir, les réaménagements des cours d'école se poursuivent (maternelle et élémentaire) pour offrir un espace extérieur qualitatif pour les enfants.

La Cité éducative poursuit ses actions en 2025 avec l'élargissement aux communes de Coudekerque-Branche, Tétheghem-Coudekerque village et Cappelle-la-Grande.

Il est prévu de travailler autour de quatre thématiques :

- s'engager et développer des valeurs citoyennes,
- agir pour sa santé et son bien être afin de garantir son épanouissement,
- accompagner dès le premier âge pour favoriser la réussite éducative tout au long de son parcours,
- réussir les parcours d'orientation et d'insertion (y compris avec la mobilité et les langues étrangères dès le plus jeune âge).



■ Renforcer la végétalisation de notre commune et la qualité du cadre de vie

En 2024, le travail de la municipalité dans le domaine du cadre de vie et de la nature en ville a été valorisé avec l'obtention de la 4e fleur. L'impulsion donnée sur la place de la nature en ville et le travail des services trouvent là une reconnaissance bien méritée.

Le plan arbres de la commune se poursuit avec un rythme régulier de plantations s'inscrivant dans le cadre du plan 200 000 arbres de la Communauté urbaine de Dunkerque. L'objectif sera atteint avec les plantations de l'hiver 2025-2026.

L'objectif est que la nature renforce sa présence dans toutes nos rues et permette de participer à la qualité de l'air et de renforcer notre territoire face aux aléas du dérèglement climatique.

Des actions de déminéralisation viennent compléter la transformation de notre commune en un territoire favorable à la biodiversité et plus agréable à vivre. Globalement, le travail sur la qualité des espaces publics se poursuivra en 2025 :

- à Rosendaël, avec la transformation de la place Verrielle pour créer des espaces agréables pour se poser et avec la réalisation des espaces publics de l'opération de logements Brossolette,
- à Petite-Synthe, avec la réalisation de la suite du Mail Saint-Nicolas et avec le cœur d'îlot de la Ferme qui sera lui aussi rénové pour supprimer les secteurs accidentogènes et améliorer le cadre de vie aux alentours des établissements de santé,
- à Dunkerque-Centre :
 - avec la réalisation des espaces publics traversants de l'îlot Nicodème qui permettront de rejoindre le Leughe-naer depuis le quai des Américains de manière apaisée,
 - dans la suite des actions menées en 2024 en cœur de ville (rues Thévenet et Poincaré), deux espaces seront reconfigurés pour un plus grand confort du piéton et une qualité paysagère accrue : les abords des halles des Sœurs Blanches dont le cours François-Bart et la place du Palais de Justice. Cette dernière deviendra un véritable espace de déambulation et d'apaisement,
 - après la restructuration de la rue des Fusiliers Marins, ce sera le tour du parc de la Marine de changer d'image en lien avec l'opération des Docks de la Marine,
- à Saint-Pol-sur-Mer, avec l'amélioration de la qualité urbaine de la place du Chevalier de Saint-Pol.

Parallèlement, un programme ambitieux de renouvellement des aires de jeux sera mis en œuvre. Les jeux seront concentrés sur des aires attractives pour les enfants de tous les âges. Les espaces qui ne seront pas maintenus en aires de jeux seront quant à eux désimperméabilisés et renaturés.



■ Adapter les administrations communale et communautaire aux enjeux de notre territoire

L'adaptation des administrations communale et communautaire se poursuivra en 2025 avec la mise en œuvre des dernières mutualisations de services œuvrant pour la transition écologique et sociale, et l'amélioration de la qualité des services publics rendus aux usagers.

Si la mise en œuvre des mutualisations a d'abord concerné les fonctions ressources et les fonctions techniques, elle s'est en effet poursuivie dans les domaines sociaux et sociétaux avec par exemple la jeunesse et la cohésion sociale. Depuis le 1er janvier 2025, ce sont l'ensemble des services de la direction de la qualité de vie et de l'environnement, de la direction du logement et de l'habitat, les services techniques des communes associées qui ont été mutualisés. Dans tous les cas, ces rapprochements visent à mieux articuler les stratégies communautaires et les dispositifs communaux et, le cas échéant, les étendre pour mieux répondre aux besoins des citoyens et aborder des enjeux qui dépassent les limites administratives.



Par ailleurs, cette dynamique à l'échelle de la ville-centre et de l'agglomération s'accompagne du partage des expertises auprès des communes de l'agglomération qui le souhaitent sur des sujets stratégiques majeurs pour les habitants, comme la prévention des expulsions locatives, en s'appuyant sur des services de la Ville de Dunkerque, nouveau service d'agglomération créé en avril 2024.

Les locaux des agents sont aussi adaptés au fil des mutualisations pour une plus grande efficacité du travail et de meilleures conditions pour les agents. Ainsi, le Centre technique municipal a fait l'objet de travaux importants en 2024 qui se poursuivront en 2025 et dans les prochaines années.

■ Approfondir la participation de tous au service de la vitalité démocratique

Depuis 2014, la Ville a innové en instaurant des Fabriques d'Initiatives Locales, ouvertes à tous, pour faire de la co-construction avec l'ensemble des habitants qui le souhaitent, sur des objets de travail relevant du quotidien, des projets structurants, d'enjeux de société ou du vivre ensemble (usages de la B!B, base de loisirs du Fort Aventures, plans de circulation dans les quartiers, rénovation de squares de proximité...).

Cette vitalité démocratique s'incarne par de multiples espaces d'expression pour les habitants : à l'échelle de chaque quartier, les habitants contribuent aux réflexions sur l'apaisement de certains îlots de vie ; les évolutions urbaines telles que le cœur de la Tente Verte ont été pensées et réfléchies avec les habitants ; le réseau d'ambassadeurs de la démarche Ville Amie des Aînés a contribué à la structuration de l'ambition municipale en la matière...

Le soutien aux initiatives citoyennes se renouvelle également. En 2024, pour le quartier de Petite-Synthe, c'est le secteur Saint-Nicolas qui a bénéficié de la mise en œuvre du budget participatif de proximité : des équipements permettant une occupation ludique et familiale du secteur devraient être installés pour le printemps 2025.

Le quartier de Rosendaël expérimentera quant à lui, cette année, le budget participatif de proximité en s'appuyant sur un groupe d'une vingtaine de jeunes, accompagnés dans la démarche, pour présenter, à l'occasion des vœux à la population, les trois propositions à départager.

Parmi les chantiers engagés, le futur parc urbain du Banc Vert dont les travaux sont prévus sur les deux années à venir

fera l'objet d'une co-construction afin d'échanger avec les habitants sur leurs attentes et aussi de donner un nom à ce futur parc en ville. Dans ce secteur et de manière expérimentale, la préfiguration simple d'une rue aux enfants a fait l'objet d'un travail de concertation avec les habitants et l'appui d'une structure spécialisée : des éléments de mobilier y ont été installés pour marquer les esprits, amorcer un usage et vérifier concrètement les opportunités de cet espace.

Enfin, l'année sera marquée par une série d'événements permettant d'exprimer sur l'espace public la vitalité du tissu associatif local et de l'engagement des habitants : Tous Acteurs pour Dunkerque et la Fête des Voisins comptent parmi ces événements. À noter, en 2025, la Bourse aux Associations amplifiera son programme d'activités autour de la journée mondiale sur le bénévolat (4 décembre) afin de mieux mettre en lumière ces acteurs essentiels du quotidien des associations et de promouvoir cette forme d'engagement social répondant aux aspirations de chacun.





C - UNE VILLE PLUS HUMAINE ET ATTENTIVE À CHACUN

Enfin, pour que notre ville soit plus humaine et attentive à chacun, il faudra continuer à...

■ Accompagner chaque jeune dunkerquois(e) vers son autonomie et lui donner les moyens de son émancipation et de sa réussite

Les Assises communautaires de la jeunesse et la feuille de route Jeunesse de l'agglomération ont renforcé les interactions entre l'intercommunalité et sa ville centre. Les services en charge de la Jeunesse ont été mutualisés au 1er janvier 2024, ce qui a permis de renforcer l'articulation et l'intégration des actions et politiques publiques mises en œuvre à destination de ces publics, tout en conservant une déclinaison communale spécifique et dynamique.

En 2025, il s'agira ainsi de :

- poursuivre et de renforcer l'accompagnement individuel dispensé dans le cadre du parcours de réussite à l'échelle des communes associées, qui ont rapproché leur mode de fonctionnement sur ce sujet à la rentrée 2024/2025,
- décliner sur le territoire communal le programme Odyssée dont l'objectif est d'encourager les premières expériences au-delà des frontières du pays, pour développer l'autonomie, la curiosité, l'indépendance, et permettre à chaque jeune acteur d'une mobilité d'être à

la fois un ambassadeur de la promotion du territoire et un témoin, à son retour, de son expérience en dehors de l'agglomération,

- poursuivre la promotion de l'engagement et de la citoyenneté des jeunes, par un accompagnement de leur montée en compétences pour développer eux-mêmes des projets, par le renouvellement de l'agrément municipal permettant l'accueil de volontaires en service civique,
- développer l'outil Dk Jeunes sur les réseaux sociaux et lui permettre de devenir la porte d'entrée incontournable de la jeunesse dunkerquoise sur l'offre de services et l'offre événementielle développées à son intention : information/formations et orientation, stages, aides financières, loisirs, logement, santé, engagement citoyen, mobilité...

Enfin, plus globalement, la Mission Jeunesse continuera, à travers ses actions d'éducation populaire, à accompagner les jeunes dunkerquois(es) dans leurs projets, de développer leur pouvoir d'agir et de valoriser leur audace.

■ Donner aux seniors toute leur place dans la cité

L'année 2025 démarre sous les meilleurs auspices pour la Ville de Dunkerque et ses habitants, seniors ou non. En effet, labellisée au niveau Or pour son plan d'action après la démarche de certification réalisée auprès du réseau Ville amie des aînés, la Ville est de fait encouragée à poursuivre les efforts réalisés en faveur de l'inclusion des seniors et de la prise en compte des enjeux du vieillissement dans l'ensemble des politiques publiques menées.

La mise en place du portail habitants pour les seniors entrera cette année dans une nouvelle phase de déploiement : il devrait permettre aux seniors qui le souhaitent de pouvoir



réaliser l'inscription à certaines activités proposées par la Mission Seniors dans l'un des trois espaces d'animations ou de choisir le bonus seniors souhaité chaque année. La modalité postale demeurera possible. En la matière, la Ville poursuit son effort : moderniser ses outils au bénéfice des personnes et des services, sans créer de fracture numérique.

Appuyée par les crédits nationaux de la CNSA au travers d'un appel à projet départemental vers les communes, la Ville développera en 2025 et 2026 un programme d'activités, avec les maisons de quartier d'À Tes Cotés, activités favorisant la motricité des personnes et donc leur maintien à domicile (par exemple avec des sessions d'ateliers de Qi gong), mais aussi des actions intergénérationnelles en lien avec les établissements scolaires (collèges et lycées en particulier). Enfin, elle formalisera le réseau d'ambassadeurs seniors.



■ Faciliter l'accès aux soins pour tous et lutter contre la désertification médicale



En 2025, la Ville de Dunkerque poursuivra la mise en œuvre du plan d'actions porté par la Communauté urbaine de Dunkerque, issu de la table ronde sur la démographie médicale initiée en 2022 à l'échelle du territoire. Avec des mesures très concrètes, comme la création d'une année préparatoire

aux études de santé pour les lycéens dunkerquois au sein de l'ULCO, l'attribution de bourses d'étude et d'engagement pour les étudiants, l'aide à l'installation pour les jeunes médecins ou encore la création d'un centre intercommunal de santé qui permettra de salarier des professionnels de santé.

Il s'agit là d'accompagner nos médecins à chaque étape de leur vie professionnelle et plus particulièrement les jeunes dunkerquois qui souhaiteront commencer leurs études, puis plus tard s'installer dans leur ville.

En outre, durant l'année 2025, la ville de Dunkerque participera à la co-élaboration, avec la Communauté urbaine de Dunkerque, l'Agence régionale de santé et autres acteurs agissant dans le champ de la santé, du contrat local de santé, qui abordera, outre la démographie médicale, des axes relatifs à la prévention, l'environnement et la santé mentale.

■ Répondre aux besoins de tranquillité et de sécurité des Dunkerquois

En termes opérationnels, la police municipale, composée de 130 agents, est forte de 106 policiers municipaux répartis dans les brigades territoriales, le GSI (Groupe de soutien et d'intervention), le GICN (Groupe d'intervention canin de nuit) et le CCSO (Centre de commandement et de supervision opérationnel) qui travaillent 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. En termes de moyens stratégiques, elle dispose de l'OMID (Observatoire municipal des incivilités et de la délinquance) qui rassemble tous les faits connus par la police municipale, la police nationale, les services municipaux et permet ainsi, pour un quartier donné, à un moment donné, de cibler les interventions ou la présence de la police municipale, voire de la police nationale, ces deux forces de sécurité étant en contact quasi permanent, sur la base notamment d'une convention de coordination établie pour trois ans (2023-2025).

Des policiers municipaux référents formés et spécialisés en matière de violences conjugales, de bruit de voisinage, de maltraitance animale, d'infraction à l'urbanisme sont

désormais présents dans chaque brigade et peuvent gérer au quotidien les situations conflictuelles et leurs conséquences auprès des victimes. Des interventions sont organisées dans les écoles pour sensibiliser les jeunes à ces problématiques. Le comité de vie nocturne participe à la lutte contre les nuisances sonores des établissements de nuit.





conjugales, les patrouilles dans les transports en commun, la sécurisation aux abords des écoles, les opérations tranquillité vacances ou la lutte contre les dépôts sauvages. De nouvelles formations seront proposées aux policiers municipaux comme la prévention des risques en santé mentale. Enfin, dans le cadre d'une coopération renforcée avec le parquet et des échanges plus réguliers avec les services de la Procureure de la République, le suivi des procédures diligentées par les policiers municipaux sera renforcé.

La mise en œuvre du plan d'actions au titre du contrat de sécurité intégré se poursuivra dans le respect de sa gouvernance partagée : État, Justice, Ville et communes associées. Il accentuera ses efforts sur les thématiques sui-

vantes : maîtrise de l'espace public, protection des personnes vulnérable, moyens humains et matériels à mobiliser pour garantir la sécurité et la tranquillité publique.

La Ville poursuivra encore son effort pour doter la police municipale de moyens informatiques et vidéo permettant de faciliter et sécuriser ses interventions. Le report des systèmes d'exploitation de la vidéoprotection des communes associées vers le Centre de Commandement et de Surveillance Opérationnel de Dunkerque est désormais opérationnel. Des efforts seront par ailleurs portés sur la sécurisation des systèmes d'exploitation vidéo et de communication radio.

La brigade canine disposera d'un nouveau chenil dans le cadre d'un équipement mutualisé avec les équipes cynophiles de la police nationale.

La réorganisation en quatre brigades territoriales renforce les missions d'ilotage au plus près des habitants du Grand Dunkerque. Le groupe de suivi tranquillité publique (GSTP) permet de traiter les problématiques rencontrées en lien étroit avec la police nationale, les mairies de quartier, les bailleurs sociaux et les représentants du parquet.

Plusieurs actions seront reconduites cette année. On citera à titre d'exemple, la formation des agents référents aux violences

■ Veiller à la sécurité des piétons et des cyclistes dans l'ensemble de la commune

Dans l'esprit du plan vélo+ et du plan marche de la Communauté urbaine, la commune de Dunkerque voit son espace public s'apaiser et se transformer :

- en 2024, le centre-ville a achevé une grande partie de sa mue avec l'aménagement et la piétonnisation du secteur Chaudronniers - Thévenet, en lien avec l'arrivée des halles des Sœurs Blanches. Tous les âges ont pu en profiter lors des festivités de la féerie de fin d'année. En 2025, ce sera le tour de la place du Palais de Justice d'être reconfigurée, rénovée et apaisée,
- cette année, comme les précédentes, une attention particulière a été posée à la sécurisation des espaces publics pour le piéton et en particulier, aux abords des écoles. Ce programme se poursuivra en 2025,
- La police municipale poursuivra en 2025 son action visant tant à la prévention (au sein des écoles notamment) qu'au contrôle de la bonne mise en œuvre des décisions qui auront été prises par la municipalité (contrôle de vitesse le cas échéant, du stationnement...).



- Un cadre de vie apaisé, c'est aussi des espaces dédiés à nos enfants. 2024 a vu l'engagement d'une campagne importante de rénovation et de redéploiement des aires de jeux dans l'espace public et dans les cours d'école. Il se poursuivra de manière massive en 2025.

■ Animer la proximité par les maisons de quartiers et animer la ville grâce à sa richesse associative



Dévoiler la richesse objective du tissu associatif local, les ressources mobilisées (financières, mais aussi surtout bénévoles) et les besoins sous-jacents, telle est l'une des fonctions attendues de la première édition de l'observatoire de la vie associative, mis en place par la Bourse aux Associations. Devant livrer ses premiers résultats en 2025 après une phase de diffusion du questionnaire auprès des associations dunkerquoises et/ou agissant sur la ville, ce premier exercice permettra également d'établir un espace de dialogue resserré avec un groupe d'associations particulièrement mobilisées sur ce travail. Cette meilleure connaissance devrait permettre d'orienter l'action de la Ville autour des besoins repérés comme l'enjeu du « recrutement » des bénévoles et de la « formation » des responsables, aux besoins matériels des associations..., mais aussi à la promotion des valeurs de respect et d'inclusion inhérente à tout engagement collectif et social (mixité de genre dans les instances, principe de respect des personnes dans les échanges...). À noter, la Bourse aux Associations renforcera également ses actions de mise en visibilité de l'engagement citoyen, au travers de ses conférences inspirantes ou de sa programmation autour de la journée mondiale sur le bénévolat (4 décembre).

Pour mener à bien ces ambitions, la Ville continuera de s'appuyer sur les maisons de quartier portées par À tes Côtés, à la fois comme lieu de proximité pour les habitants et point d'appui au développement des associations, de leur activité et de leur implication dans des projets d'intérêt public portés par la Ville ou les maisons de quartier (fêtes du



quartier, activités proposées aux habitants dans les maisons de quartier...). À noter, en 2025, un important travail sera mené avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) concernant le renouvellement des agréments des maisons de quartier : l'occasion, dans un dialogue Ville - CAF - Association, d'établir le bilan de chaque projet de maison de quartier et de tracer des perspectives pour la suite. Il sera l'occasion pour la Ville d'y réaffirmer l'importance donnée à ces lieux comme tiers de confiance de tout habitant, lui permettant d'y trouver un premier niveau de réponse à toute demande.

■ Renouveler l'action sociale et amorcer la mise en place d'un service public universel des besoins essentiels



L'action quotidienne de la Ville en faveur de l'appui aux habitants rencontrant des difficultés dans leur parcours de vie est une action peu visible et pourtant essentielle, portée par le Centre communal d'action sociale (CCAS).

Au travers de ses trois antennes, le CCAS répond à près de 50 000 sollicitations annuelles (49 439 en 2024, accueil physique et téléphonique confondus).

Concrètement ce sont plusieurs milliers de ménages dunkerquois (4651 en 2024) qui sont reçus, écoutés, orientés et le cas échéant directement aidés. Dans ce registre, l'année 2025 sera une année de continuité, en veillant à apporter une réponse à chaque sollicitation reçue, dans le cadre d'un service public de qualité. Près de 412 000 € d'aides ont été versées en 2024 au bénéfice des personnes accompagnées : la Ville poursuivra son effort en 2025 avec un niveau équivalent.

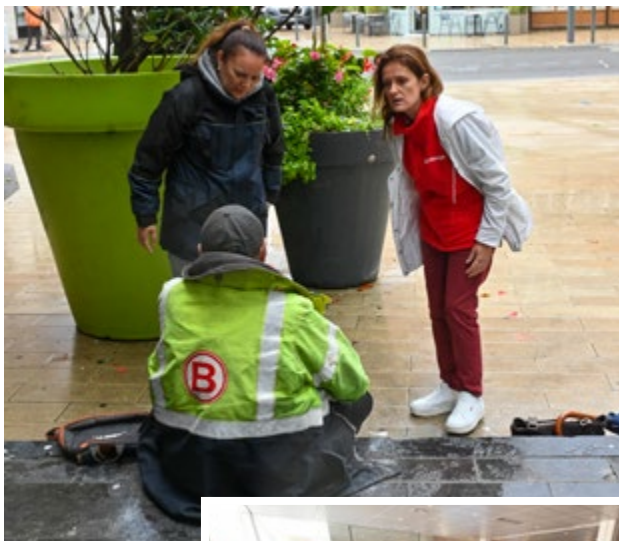
La démarche du service public universel des besoins essentiels fera l'objet d'un temps fort avec l'ensemble des partenaires engagés : il s'agira pour la Ville de donner à voir ce qu'une démarche de ce type, portée par une Ville au travers de son CCAS, permet de mettre en mouvement au bénéfice des besoins des habitants en termes d'accompagnement à tous les âges de la vie, d'appui à une alimentation de qualité, d'insertion

par le travail... Cette démarche exemplaire par son association large des acteurs associatifs en première ligne de la demande sociale, comme le CCAS, offre une base concertée sur les priorités du territoire, laissant ensuite chaque institution responsable de ses propres orientations (Département, CAF, CPAM...).

Enfin, le CCAS maintient son engagement en faveur des personnes âgées au travers de ses établissements et de ses services (portage de repas, mobilité pour les personnes âgées non imposables) dans un contexte financier complexe. Intégrer ces contraintes budgétaires tout en veillant à la qualité du service rendu demeure le principe d'action

absolu. Le modèle économique des établissements de prise en charge des personnes dépendantes interroge néanmoins l'ensemble des gestionnaires (publics et associatifs). À noter, le travail engagé en lien avec l'ARS pour transformer à terme en EHPAD les deux

Petites Unités de Vie portées par la Ville (Marie Schepman, Maison des Dunes). La perspective du nouvel accueil de jour Alzheimer (2026) se prépare : le service de qualité aujourd'hui rendu devrait être encore amélioré demain.





■ Poursuivre une politique sportive alliant santé et cohésion sociale

L'ambition de mettre toujours plus de sport dans le quotidien des Dunkerquois sera poursuivie en 2025 dans la continuité des actions mises en place à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Plus de sport se traduira à l'échelle du territoire à travers le dispositif Sport-Pass, le programme Tout Dunkerque Bouge, les actions portées par la Maison Sport Santé, les classes vacances natation, le nouveau dispositif d'apprentissage de la natation pour tous ou encore l'accompagnement financier et logistique des 150 associations sportives. La politique événementielle sera dense en 2025 avec l'accueil du Tour de France, mais aussi les 4 jours de Dunkerque, Boucles dunkerquoises, Dunkerque en Survêt ou encore les Championnats de France d'Haltérophilie.

Poursuivre une politique sportive s'inscrivant dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques

L'année 2024 a été marquée par l'accueil en France des Jeux Olympiques et Paralympiques. À l'initiative de la Communauté urbaine de Dunkerque, engagée dans la démarche Terre de Jeux 2024, la Ville de Dunkerque également labélisée Terre de Jeux 2024, a accompagné la démarche et poursuivra en 2025 son engagement avec notamment l'accompagnement de la Communauté urbaine dans le projet d'héritage des Jeux. Cet accompagnement se traduira par l'organisation des olympiades scolaires à destination des enfants de CE2 ou la tenue du Club 2025 place Jean Bart, du 4 au 27 juillet. Cette démarche permettra de sensibiliser aux bienfaits du sport et d'inciter à la pratique sportive dans une optique de santé et de cohésion sociale.

Labélisée ville active et sportive 4 lauriers, seule ville des Hauts de France à détenir ce niveau de distinction, la politique sportive sera poursuivie et développée pour favoriser la cohésion sociale par le sport. L'offre d'activités physiques et sportives pour tous se déclinera avec le dispositif Sport-Pass visant à sensibiliser les Dunkerquois.e.s, enfants et adultes, à la pratique sportive avec des tarifs adaptés aux

revenus de chacun, mais aussi par le programme « Tout Dunkerque Bouge » qui propose des séances gratuites et régulières d'activités physiques déclinées dans les quartiers de la ville. En 2025, la Ville poursuivra son engagement pour développer l'offre de sport santé à destination des enfants et des adultes, dans tous les quartiers de la ville. L'accompagnement financier et logistique des 150 associations sportives sera poursuivi pour favoriser et développer le sport et encourager la pratique sportive encadrée.

L'apprentissage de la natation, action fondamentale de la politique sportive, sera poursuivi en 2025 avec une prise en charge sur le temps scolaire des enfants dès la grande section de maternelle pour favoriser l'accès à la pratique sportive aquatique et nautique en toute sécurité et prévenir les risques liés à la baignade. La Ville organisera lors des vacances scolaires les classes vacances natation. Ce dispositif innovant permet aux enfants ne maîtrisant pas la pratique de la natation et l'autonomie en milieu aquatique de bénéficier d'un apprentissage renforcé sous forme de stage. Le dispositif gratuit d'apprentissage de la natation pour tous initié à la réouverture de la piscine Paul Asseman sera poursuivi et développé pour lutter contre les noyades et encourager l'activité physique.

Le développement de la politique sport-santé qui comprend notamment le dispositif Sport Santé sur Ordonnance, sera poursuivi dans le cadre de la Maison Sport Santé labélisée par l'Agence Régionale de Santé. Ce développement se traduira notamment par une nouvelle dimension partenariale avec les établissements de santé, dont l'hôpital Alexandra Lepève de Dunkerque. De nouveaux créneaux d'activités seront mis en place pour augmenter la capacité d'accueil, répondre à la demande croissante et augmenter les délais de prise en charge.

Dans le domaine des équipements sportifs, après une réouverture fin 2024, la piscine Paul-Asseman retrouvera

son rythme de croisière en 2025 et permettra à ses clubs résidents de réorganiser des événements sportifs, sources de retombées économiques pour l'économie locale notamment en termes d'hôtellerie et de restauration. Après l'ouverture du bâtiment Switzer en novembre 2024, les travaux du complexe des sports de raquette Claude Prouvoyeur s'achèveront au printemps 2025. Au-delà de ces grands projets, la commune de Dunkerque continuera la rénovation de son patrimoine sportif au service des associations et des pratiquants :

- réfection totale de l'éclairage de la salle Dumez,
- réfection du terrain synthétique des Maraîchers,
- installation d'un sol adapté à la pratique du Roller à la salle de l'Europe.



■ Développer une offre culturelle pour répondre aux enjeux de notre société



La politique culturelle par sa stratégie est à la fois, un outil au service de l'aménagement, du développement du territoire et son attractivité. Il est aussi un instrument privilégié de promotion et d'éducation des citoyens. Sa mise en œuvre se poursuit en 2025, avec une attention particulière portée aux droits culturels par le développement de l'art et la culture en partant des territoires et de leurs habitants pour répondre aux enjeux de notre société.

Les enjeux d'inclusion et de démocratie pour une ville et des quartiers en transition passent par la reconnaissance et le maintien du niveau des enseignements artistiques dispensés par l'École municipale d'arts et le Conservatoire de musique et d'art dramatique. Ils se déclinent également par les actions menées dans l'espace public, la valorisation des pratiques amateurs et professionnelles lors de temps de démonstration (troisième édition du festival Allure Folle et son temps fort « A corps de Rue » dans l'espace public, la mise à disposition du théâtre auprès des associations, l'accompagnement des réseaux théâtre, danse et REZO...), les actions de valorisation et préservation du patrimoine, ainsi que le soutien à toutes les formes d'art faisant rayonner

le territoire (résidences d'artistes, poursuite de l'aide à la création artistique et à la vie associative par l'appel à projets culture et création artistique, des expositions d'artistes d'ici et d'ailleurs...)

En termes de sauvegarde du patrimoine et afin de pérenniser et de le valoriser, une étude sera engagée en vue d'une sécurisation intérieure de l'église Saint-Éloi ainsi que des travaux de mise en sécurité de la Tour du Leughenaer, un des monuments les plus anciens de la ville classé monument historique. Le « petit patrimoine » ne sera pas oublié avec la restauration de la fontaine Wallace qui sera mise en valeur place du palais de justice.

Le réseau des bibliothèques municipales de Dunkerque impulse une dynamique au niveau du territoire. Il représente plus de 40 % de l'activité du réseau des Balises à tous les niveaux (inscriptions, emprunts, navette, collections). Le niveau de fréquentation se stabilise avec une proportion importante de public jeune pour lequel la reconnexion au réel est proposée (ateliers d'écriture, rencontres d'auteurs...). Les objectifs de cette année demeurent l'accélération de la

transition écologique et sociale, le développement de l'accès à la culture pour tous avec une programmation adaptée et à la portée de tous.

Après l'opération de déménagement des œuvres, rendue nécessaire pour entreprendre des travaux afin d'endiguer les infiltrations d'eaux en réserves, l'équipe des Musées met à profit la réintégration de celles-ci en ouvrant la réflexion sur le Plan de Sauvegarde des Biens culturels.

Côté programmation pour le LAAC, un accrochage centré sur ses collections est priorisé.

À l'occasion du 85^e anniversaire de l'opération Dynamo et du 80^e anniversaire de la libération de la ville, des conférences sont proposées sur les biens spoliés par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale. Ces sept œuvres dites MNR « Musées nationaux récupération » sont confiés au musée des Beaux-Arts pour exposition.



La première phase de réalisation du nouveau concept de musée des Beaux-Arts se poursuit par le choix de l'implantation des réserves muséales sur le site de l'éco parc du Banc Vert et de la Cunette pour le projet culturel des Beaux-Arts. L'éclectisme et la richesse de ses collections prennent corps dans le projet de parcours qui imagine l'histoire de la ville et ses habitants avec une séquence importante consacrée au carnaval.

L'École Municipale d'Arts forte de ses 500 élèves, poursuit sa mission d'apprentissage, de diffusion et de médiation auprès de tous les publics en programmant stages et expositions. 2025, année commémorative, voit son inscription dans l'axe politique sur les thématiques de la résistance, la résilience et la lutte contre l'intolérance permettant aux élèves de s'exprimer artistiquement. Sur le bâtiment et l'espace public, des travaux de mises aux normes PMR et d'accessibilité sont prévus.

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique renouvelle sa demande de reconnaissance en rayonnement communal avec la perspective dans un futur proche de passer en classement départemental. Il écrit son nouveau projet d'établissement servant de base au classement. Avec 1 000 élèves au conservatoire et 1 000 enfants inscrits dans le dispositif « musique à l'école » ainsi qu'une programmation riche et diversifiée, il poursuit ses missions d'éducation, de sensibilisation et d'élargissement des publics.

L'étude de faisabilité et de programmation sur l'ex-collège Lamartine est terminée. 2025 est l'année du concours pour la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre devant aboutir au dévoilement du projet architectural de la future cité de la musique, de la danse et du théâtre. La Fabrique d'Initiatives locales avec ses plus de 600 contributions a pu déga-

ger des tendances et orientations à ajouter au programme et notamment, des studios de travail supplémentaires ou concernant la discipline artistique de la danse.

Le soutien à la culture scientifique est priorisé par des travaux de mise aux normes de l'aquarium ayant réalisé près de 45 000 entrées en 2024.

La valorisation et la sensibilisation au patrimoine notamment de la reconstruction, mais aussi immatériel et vivant

se poursuit. Un programme riche et diversifié entrepris par la mission patrimoine s'étend à tous les publics : parcours, découvertes, éditions de plaquettes et documents constituant des outils pédagogiques à destination des établissements scolaires. Une exposition accompagnée d'une publication et d'un colloque sur la Reconstruction autour des notions de modernité et d'innovation, appliquées à l'urbanisme et au logement, vient enrichir le programme des commémorations.

En effet, 2025 est une année commémorative importante pour notre mémoire collective : celle du 85^e anniversaire de l'opération Dynamo et du 80^e anniversaire de la libération de la ville. Elle permet d'aborder les générations présentes et futures sous l'angle politique, citoyen et éducatif. Manifestations d'envergure, actions festives, colloques, conférences, expositions, films, résidences et rencontres d'auteurs et d'artistes, spectacles sont programmés par les acteurs culturels (équipements, structures, associations, et collectifs). Investis pour œuvrer ensemble à la prise de conscience de la fragilité des situations de paix en Europe, ils donnent à étudier pour mieux comprendre ce que fut la montée des extrêmes de 1930 à nos jours.



Notes :



En conclusion, malgré les contraintes externes, le choix de la transition comme levier de développement du territoire et de la qualité du service public pour tous sera confirmé. Il s'agit de poursuivre le déploiement du projet de mandat pour une ville durable et donc une ville sobre, résiliente, inclusive, et créative, avec et au bénéfice de ses habitants.

